

HC *Hôtel la Côtère*
À notre service depuis 35 ans !

- CHAMBRES TOUT CONFORT
- BAR - RESTAURANT
- PISCINE
- SALLES DE REUNIONS
- ESPLANADE POUR CEREMONIES

49, Av. Amilcar Cabral - Centre-Ville
Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : 05 386 68 78 / 06 495 69 28
E-mail : lacotierhotel@gmail.com

**NOTRE PLUS
LE RAPPORT
QUALITÉ
PRIX**

LA SEMAINE AFRICAINAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4357 du Vendredi 23 Octobre 2026 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

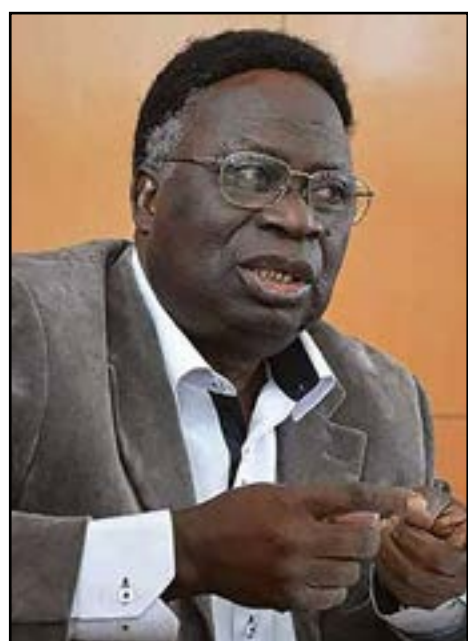
CLOTURE DE LA 55^e ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Appel des évêques à la conversion du peuple de Dieu



Les assises de l'assemblée plénière de la CEC se sont achevées le 18 octobre par une célébration eucharistique en la Basilique Sainte-Anne du Congo (P.8)

COLLOQUE INTERNATIONAL À MADINGOU



Dominique Ngoïe-Ngalla: un érudit contemporain bientôt honoré chez lui

(P.3)

ELECTRICITE AU CONGO
L'AFD
renforce
le suivi pour
garantir
la qualité
de l'offre
(P.5)

PORTRAIT
Navanethem
«Navi»
Pillay,
Prix Nobel
de la Paix
2026
(P.7)

MUSIQUE

Roga Roga:
des nouvelles
rassurantes
après un malaise!
(P.5)

EDITORIAL

**Un mandat
ou deux ?**

CANAL+

**EN OCTOBRE, FAITES LE PLEIN DE LIVE
ET DE STREAMING SUR L'APP CANAL+**

DU 1^{er} AU 29 OCTOBRE
TOUTES LES CHAINES
OFFERTES
SEULEMENT SUR L'APP CANAL+
POUR TOUTS LES ABONNES ACTIFS

RECHARGEZ VOTRE APPAREIL POUR ENJOUIR VOS CONTenus
UNiquement sur l'App Canal+ à télécharger

92 92



Investir dans les populations rurales

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (Cabinets de Conseil)

Intitulé de la Mission: RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR REALISER LES ETUDESTECHNIQUES ET ARCHITECTURALES (PHASE 1) AINSI QUE LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES DE BASE (PHASE 2), DANS LES DEPARTEMENTS DU POOL, DU NIARI ET DE POINTE-NOIRE.

Numéro de Référence: COG-2000001040-0417-CS-QCBS

La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses agents, mandataires et employés sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet PAJE.

Les services de conseil («les services») comprennent :

- En première phase de procéder aux études techniques et architecturales : (i) Consulter les parties bénéficiaires sur leurs besoins ; (ii) localiser les lieux d'implantation des magasins. (iii) concevoir et retenir la proposition architecturale la plus opportune, pertinente et significative tant du point de vue de la fonction que de la forme des ouvrages; (iv) développer des plans de disposition des palettes de stockage à l'intérieur des bâtiments ; (v) écrire et analyser l'environnement socio-économique dans le rayon d'action de ces infrastructures; (vi) élaborer les documents techniques (Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Détaillé) indispensables à l'élaboration du dossier d'appel d'offres (plan type détaillé de chaque entrepôt et magasin , plan de situation de chaque site, plan de masse de chaque site, descriptif de chaque ouvrage, ses spécifications techniques et son mode de fonctionnement, les métrés et devis quantitatifs des travaux de chaque ouvrage, l'estimation des coûts des travaux sur chaque site, le montage institutionnel et financier pour l'entretien régulier des ouvrages, les prix unitaires réalistes tenant compte de la provenance des matériaux rendus chantier, de l'importance des travaux à réaliser et des normes standards en la matière, (vi) le devis confidentiel; (vii) les questions environnementales et sociales à insérer dans le cahier des prescriptions techniques.

Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

- En seconde phase le contrôle et la surveillance des travaux, il s'agit entre autres de: (i) suivre au quotidien l'ensemble de l'exécution des travaux, y compris la préparation des mortiers, bétons et briques; (ii) rédiger les rapports de démarrage et de fin, ainsi que des rapports mensuels d'avancement des travaux; (iii) organiser et diriger les réunions de chantiers, avec rédaction et diffusion des comptes rendus; (iv) informer systématiquement le Client de tout évènement imprévu pouvant intervenir en cours d'exécution des travaux, avec indication des conséquences notables; (v) vérifier et contrôler la conformité de l'exécution des travaux et des fournitures aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût; (vi) contrôler et maîtriser les délais; (vii) choisir les options techniques; (viii) assurer la liaison régulière avec les organismes de contrôle éventuels de l'Etat; (ix) établir et transmettre au Client pour signature, les projets d'ordres de service, les attachements, puis assurer la notification de ceux-ci à l'entreprise; (x) assurer la coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux; (xi) veiller à l'application effective des mesures environnementales et sociales prescrites, et assurer le reporting.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés du PAJE publié dans la Semaine Africaine n° 4291 du vendredi 18/07/2025 à la page 12 et les dépêches de Brazzaville n°5049 du lundi 14 Juillet 2025.

Le Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat («le client») invite à présent les cabinets conseil ou bureaux d'études admissibles (les «consultants») à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles . En soumettant le présent document, vous certifiez avoir lu et compris la Politique de confidentialité, et acceptez d'être liés par celle-ci .

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les cabinets/bureaux qui lui sont affiliés a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou

iii) à l'exécution de ce dernier. Les cabinets/bureaux sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les règles ci-après relatives aux conflits d'intérêts devront s'appliquer au recrutement, au sein de l'équipe proposée par le consultant, d'agents de la fonction publique ou de membres du personnel du client :

a) aucun membre du conseil d'administration du client ni aucun membre du personnel qu'il emploie actuellement

(à temps partiel ou à plein temps, rémunéré ou non, en congé ou non, etc.) ne peut être proposé pour travailler, ni travailler, ni comme consultant ni pour le compte d'un consultant;

b) sous réserve des dispositions de la clause 8.6 d), aucun agent de la fonction publique actuellement en poste ne pourra travailler comme consultant ni pour le compte d'un consultant au sein de son propre ministère, service ou organisme.

Les Cabinets de conseil seront sélectionnés selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants:

N°	CRITERES/SOUS CRITERES DE SELECTION	POINTS
1.	Expérience générale	25
1.1	Le cabinet sélectionné devra être un bureau d'études justifiant d'au moins dix (10) années d'expérience générale dans la conception, les études techniques, la maîtrise d'œuvre, le contrôle ou la surveillance de travaux de bâtiments et d'infrastructures. (Dix (10) années d'expériences : 20 points, Au-delà de dix (10) années : 2,5 points par année supplémentaires jusqu'à un maximum de 5 points)	25
2	Expériences spécifiques	75
2.1	Avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années précédant à la date limite de remise des propositions, au moins trois (3) missions pertinentes d'études architecturales et techniques comprenant des études APS/APD, plans, notes de calcul, spécifications techniques, métrés, devis quantitatifs et estimatifs et/ou préparation de dossiers d'appel d'offres. (Trois (3) missions pertinentes d'études architecturales : 20 points ; Au-delà de trois (3) missions pertinentes : 2,5 points par mission supplémentaire jusqu'à un maximum de 5 points)	25
2.2	Avoir réalisé, au cours de la même période, au moins deux (2) missions de contrôle et de surveillance de travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments ou d'infrastructures comparables (Deux (2) missions de contrôle et de surveillance des travaux : 15 points ; Au-delà de deux (2) missions de contrôles : 2,5 points par mission supplémentaire jusqu'à un maximum de 5 points)	20
2.3	Justifier, parmi les références ci-dessus, d'au moins deux (2) missions similaires portant sur des entrepôts, magasins de stockage, marchés, plateformes commerciales, bâtiments agricoles, centres logistiques ou autres ouvrages présentant une complexité technique comparable (Deux (2) missions similaires sur les entrepôts, magasins: 10 points; Au-delà de deux (2) missions similaires: 2,5 points par mission supplémentaire jusqu'à un maximum de 5 points)	15
2.4	justifier d'au moins une (1) mission ayant intégré les réseaux et aménagements connexes : voiries et réseaux divers, assainissement et drainage, alimentation en eau, installations électriques, sanitaires et aménagements extérieurs. (une (1) mission sur les réseaux et aménagements connexes : 10 points, Au-delà d'une (1) mission : 2,5 points par mission supplémentaire jusqu'à un maximum de 5 points)	15
Total		100

NB: Les références devront être appuyées par des attestations de bonne exécution, certificats de services faits, procès-verbaux de réception ou pages pertinentes des contrats indiquant au minimum le client, l'objet, la période d'exécution, le rôle du cabinet et les prestations effectivement réalisées. Les références non suffisamment documentées pourront ne pas être prises en compte. La note minimale requise de 70 points/100. Des consultants peuvent s'associer entre eux comme co-entreprises ou sous-consultants afin d'être mieux qualifiés.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : secretariatmaep@paje-cg, le 30 Octobre 2026 à 16h00, heure de Brazzaville au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 09 novembre 2026 à 16h00, heure locale.

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées physiquement ou envoyées par courrier électronique en format PDF copiable à l'adresse électronique ci-dessous, au plus tard, le 09 Novembre 2026 à 16h 00', heure de Brazzaville et porter clairement la mention: «AMI N°COG-2000001040-0417-CS-QCBS2026-RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES POUR REALISER LES ETUDES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES (PHASE 1) AINSI QUE LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES DE BASE (PHASE 2), DANS LES DEPARTEMENTS DU POOL, DU NIARI ET DE POINTE-NOIRE».

Adresse du Projet PAJE:

À l'attention de: Monsieur le Coordonnateur National du Projet PAJE

Unité de Gestion du Projet PAJE

Rue de la libération de Paris Enceinte de la Radio rural Quartier Blanche GOMEZ.

Tél: +242 06 737 00 01

Courriel: secretariatmaep@paje-cg.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur National,

Gatien Ulrich MASSENGO

COLLOQUE INTERNATIONAL À MADINGOU

Dominique Ngoïe-Ngalla : un érudit contemporain bientôt honoré chez lui

Du 29 au 31 octobre 2026, Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, accueillera un colloque international consacré à la trajectoire historique, littéraire et philosophique du professeur Dominique Ngoïe-Ngalla. Universitaires, écrivains, intellectuels, chercheurs indépendants et personnalités politiques sont attendus pour revisiter l'œuvre et la pensée de cette figure majeure du monde intellectuel congolais et international. Au nombre de figures scientifiques attendues à Madingou, l'on cite les noms des professeurs Mukala Kadima-Nzuji, André Patient Bokiba, Hervé Diata, Delphine Edith Emmanuel Adouki, Omer Massoumou, Auguste Nsonsis, Antoine Kouako (Côte d'Ivoire), Parisse Akouango, Monique Koumba-Manfoumbi (Gabon), Jean-Luc Mouthou, Léonard Jamfa (Canada), Sim Kilosho Kabale et bien d'autres. Les figures politiques et culturelles de l'espace congolais ne sont pas en reste : Pierre Mabiala (parrain du colloque), Belinda Ayessa, Kignoumbi Kia Mboungou, Claudine Munari, Rigobert Maboundou, Jacqueline Lydia Mikolo, Jean Claude Gakosso, etc. sont conviées à cette grande messe scientifique qui mettra le Professeur Ngoïe-Ngalla sur orbite.

Ainsi, Madingou s'apprête à devenir, pendant trois jours, l'épicentre de la réflexion heuristique sur l'héritage intellectuel, pédagogique et littéraire du professeur Dominique Ngoïe-Ngalla. Placée sous le thème «*Dominique Ngoïe-Ngalla : trajectoire historique, littéraire et philosophique d'un érudit des temps modernes*», cette rencontre entend mettre en lumière les multiples dimensions de l'homme libre et complexe qu'a été Dominique Ngoïe-Ngalla, auteur du célèbre Essai, Lettre d'un pygmée à un Bantu et du poème testamentaire psalmodié en milieu scolaire et universitaire du Congo et d'ailleurs : «*Prière pour être enterré à Mandou*». Des témoignages sur le Professeur Ngoïe-Ngalla seront lus et donnés par une douzaine de personnes qui l'ont connu ou côtoyé. Le ministre d'État Florent Tsiba, directeur de cabinet du Chef de l'État, et le Professeur Théophile Obenga comptent au nombre de ces personnes. Après la partie officielle, les travaux du colloque s'ouvriront avec deux conférences



Dominique Ngoïe-Ngalla

inaugurales : la première : «*Dominique Ngoïe-Ngalla ou la transaction du kimuntu*» sera dite par le Professeur Omer Massoumou et, la seconde : «*Dominique Ngoïe-Ngalla, un érudit des temps modernes*» le sera par le Professeur Mukala Kadima-Nzuji.

Quatre-vingt-quatorze (94) communications explorent en huit (08) les racines historiques et culturelles de l'intellectuel, l'historiographie africaine et kongo, ses créations littéraires et poétiques, son rapport à l'hellénisme et à l'humanisme, ainsi que son parcours spirituel et son at-

tachement à Mandou. L'écriture de l'histoire, la mémoire, l'altérité, les identités et le vivre-ensemble nourriront également les échanges. Une «*palabre vespérale scientifique*» consacrée au «*mythe Ngoïe-Ngalla : entre héritage et transmission intergénérationnelle*» permettra de questionner la place de sa pensée ngoïe-ngallienne et les modalités de sa transmission aux nouvelles générations. D'autres interventions porteront sur le développement de l'Afrique, la responsabilité des élites, la pédagogie universitaire et les perspectives religieuses. Le programme prévoit aussi une table ronde. Celle-ci mettra au cœur des échanges, la vision de Dominique Ngoïe-Ngalla sur les questions de l'évangélisation du Congo et celles relatives à l'inculturation du christianisme aujourd'hui. La rencontre s'achèvera par la présentation du rapport final, l'adoption de motions et de recommandations, ainsi que la remise de certificats aux conférenciers. Une visite de recueillement devant la tombe de l'illustre personnalité à l'honneur prévue le 1^{er} novembre, bouclera cet hommage académique. Au-delà de la commémoration, ce rendez-vous scientifique ambitionne de transmettre aux générations futures les questionnements, les travaux et l'héritage d'un intellectuel dont le parcours invite à penser l'histoire, la culture et la société africaines.

Gaule D'AMBERT

Editorial

Un mandat ou deux ?

Où que l'on se situe sur le continent, il arrive un moment où un régime en place s'interroge forcément sur sa durée au pouvoir. Mais, proclamée solennellement comme parole à tenir et seule boussole, la Constitution finit bien vite par devenir un texte inutile. Elle devient inutile, encombrante et destinée à être jetée aux orties. C'est ainsi que de décennie en décennie, la Constitution devient un texte de commodité, à présenter devant une communauté internationale exigeante en matière de cases à cocher sur l'échiquier des formalités. Et le peuple, assez indifférent à ce qui se passe autour de lui, est bien heureux de se retrouver à la fin d'étouffantes formalités. «*Ils veulent changer de Constitution ? Prolonger le mandat ?*», et alors ? Le Congolais hausse les épaules et affirme que si «*leurs mandats*» ont une longueur de deux, vingt ou de trente mois, peu lui en chaud. Tout ce qu'il veut c'est de quoi gagner son manioc, siroter sa bière, toucher sa pension de retraite et vivre en paix avec lui-même. Le reste ne l'intéresse vraiment pas ! Ainsi va notre pays qui, à force d'avaler les couleuvres politiques, a perdu toute illusion sur la politique. Les politiciens, intègres ou tricheurs, sortent du bois à la veille des élections et se mettent à ramer dans le même sens du courant. De sorte qu'on ne distingue plus qui est de l'opposition, et qui est de la majorité ! Dans ce contexte, il n'est question d'aucune distinction, tous mangeant à la même soupe, tous forcément, sont enfarinés de la même manière. Le Congo d'aujourd'hui ne se distingue du Congo d'hier par rien : mêmes tournures de phrases, mêmes phraséologies soûlantes, mêmes congolismes depuis 30 ans, mêmes comportements irresponsables des partis politiques. Mêmes résultats nuls aussi. Il faut continuer à faire semblant, parler de démocratie même quand elle n'est nulle part et qu'on ne pose ses bases nulle part.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES DE 2027

A Pointe-Noire, la préparation des scrutins suit son cours

À Pointe-Noire, les préparatifs des élections législatives et locales de 2027 se poursuivent. Sur instruction du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Jean Olessongo Ondaye, le directeur général des Affaires électorales, Jean-Claude Etoumbakoundou, a organisé une séance de travail consacrée au suivi et au contrôle des opérations de cadrage électoral et d'inventaire du matériel électoral dans le département.



Le présidium, de gauche vers la droite : Pierre Cébert Iboko Onanga, Jean-Claude Etoumbakoundou, Evelyn Tchitchelle, et Gaston Ololo

Les échanges ont permis aux administrateurs-maires des six arrondissements de Pointe-Noire et à l'autorité sous-préfecturale de Tchiamba-Nzassi de faire le point sur les opérations déjà réalisées et celles en cours. Ces activités sont menées par les chefs de quartier, de bloc et de zone, ainsi que par les relais communautaires, qui rendent compte de leur travail aux administrateurs-maires. Ces derniers transmettent, ensuite, les in-

formations au secrétaire général du département. Les opérations concernent notamment le cadrage électoral dans les communes, les arrondissements, les districts, les communes sans arrondissement et les communautés urbaines. Elles portent également sur l'inventaire du matériel électoral, la cartographie électorale ainsi que le contrôle des centres et des bureaux de vote. Pour Jean-Claude Etoumbakoundou, le contrôle de ces différents éléments est indispensable à la bonne organi-

sation du scrutin : «*Chaque autorité locale est comptable de l'exactitude du matériel inventorié et de sa conservation en état parfait d'utilisation lors des votes. Nous sommes venus vous rencontrer, vous, les acteurs de cette opération, pour faire le suivi et le contrôle du travail attendu*», a-t-il déclaré, dans son mot d'ouverture. Engagées depuis le 8 octobre 2026, ces opérations constituent une étape importante dans les préparatifs électoraux. Les acteurs concernés sont notamment appelés à contribuer à l'amélioration de

la participation électorale à Pointe-Noire, une ville régulièrement confrontée, selon le constat présenté lors de cette rencontre, à une faible mobilisation des électeurs, à laquelle pourrait contribuer la distribution incomplète des cartes d'électeur. Le directeur général des Affaires électorales a ainsi insisté sur la nécessité d'un suivi rigoureux, afin d'anticiper les contraintes matérielles et organisationnelles susceptibles d'affecter le déroulement du scrutin. «*Nous devons tenir compte de la complexité de*

SOUTIEN AUX ARTISTES

Visite de compassion du ministre Gakosso à Kévin Mbouande

Le ministre en charge de la Culture, Jean-Claude Gakosso, s'est rendu la semaine écoulée au domicile (au quartier Mikalou, dans le 6^e arrondissement de la capitale, Talangaï) de l'artiste-musicien Kévin Mbouande Mbenga «*Le Métatron*», leader de l'orchestre Patrouille des Stars. L'objectif officiel du tête-à-tête a été de s'informer directement auprès de l'intéressé sur sa condition physique et d'évaluer les besoins, pour une prise en charge médicale. (A suivre)

ce type d'élection. Étant des élections de proximité, il est nécessaire de réfléchir aux conditions d'accomplissement adéquat des différentes opérations. Nous aurons, en tout, 268 élections. La réussite du processus électoral implique une préparation méthodique de ces opérations», a-t-il expliqué. De son côté, le préfet du département de Pointe-Noire, également coordinateur de l'opération, a assuré que des stratégies seraient mises en

place pour favoriser le bon déroulement des activités, notamment en vue de faciliter la distribution des cartes d'électeur. La délégation de la CENI, conduite par le préfet honoraire Gaston Ololo, président du comité technique, a, pour sa part, souligné l'importance de tenir compte du bilan des élections présidentielles de mars dernier dans la préparation des prochaines échéances.

Jessica KINANI

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PNLS)
Subvention GC7 – Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Impression et fourniture d'outils de collecte et de gestion des données médicales
N° [...430.....] / PNLS / [année]

1. Contexte. Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention GC7 du Fonds mondial, financée au profit du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le PNLS lance un appel d'offres pour l'impression et la livraison des outils de gestion suivants, destinés aux formations sanitaires :

Lot	Désignation	Caractéristiques	Quantité
1	Registres TARV	Grand format, couverture rigide, registre relié	150
2	Ordonnanciers	Carnets autocollants, numérotés	11 000
3	Registres de dispensation	Grand format, couverture rigide, registre relié	10 000

2. Participation. L'appel d'offres est ouvert à toutes les imprimeries légalement établies en République du Congo, en règle vis-à-vis de leurs obligations fiscales et sociales, et disposant de l'expérience et des capacités techniques requises. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

3. Dossier d'appel d'offres. Le dossier complet, comprenant les spécifications techniques détaillées et les modèles des outils, peut être retiré gratuitement, à l'adresse suivante : **169 rue Béhangle Poto-Poto Brazzaville, du 23 Octobre au 6 novembre 2026,**

de 8h à 15h, ou obtenu par courriel à l'adresse : **secretariatpnls019@gmail.com.**

4. Pièces à fournir. Les offres doivent comprendre notamment :

- la lettre de soumission et l'offre financière détaillée par lot (prix unitaire et total, toutes taxes comprises) ;
- un échantillon de chaque outil proposé, conforme aux spécifications ;
- le registre de commerce, le numéro d'identification unique (NIU), l'attestation de non-faillite et les attestations fiscale et sociale en cours de validité ;
- les références de marchés similaires exécutés

- au cours des trois dernières années ;
- le délai de livraison proposé.

5. Dépôt des offres. Les offres, rédigées en français, sous pli fermé portant la mention « Appel d'offres n°430 – Impression des outils de gestion PNLS – Lot(s) n° [...] – À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement », devront être déposées au plus tard le **6 Novembre 2026 à 10H, à l'adresse : 169 rue Béhangle Poto-Poto.**

6. Ouverture des plis. L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le 9 Novembre 2026 à 10H, à Brazzaville, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

7. Réserves. Le PNLS se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnité.

Fait à Brazzaville, le 7 Octobre 2026

**La Directrice
du Programme,
Docteur Roth Cécile Laure
MAPAPA MIAKASSISSA**

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Renforcement du système de santé : le département du Niari mobilisé pour accélérer la lutte contre le Paludisme, le VIH/SIDA et la Tuberculose

Comment renforcer la lutte contre le Paludisme, le VIH/SIDA et la Tuberculose dans un contexte où les défis sanitaires dépassent les seules capacités des structures de santé ? En République du Congo, ces trois maladies demeurent des priorités de santé publique. Dans les départements du pays, à l'instar du Niari, la réponse à ces défis repose sur la mobilisation des autorités administratives, des responsables sanitaires et des partenaires impliqués. C'est dans cette dynamique que ces acteurs se sont réunis à Dolisie les 6 et 7 octobre 2026 à l'occasion de la deuxième session ordinaire du Conseil Départemental de la Santé (CDS), financée et appuyée techniquement par Catholic Relief Services (CRS) à travers la subvention GC7 du Fonds mondial.

Malgré les progrès significatifs enregistrés ces dernières années dans la lutte contre le Paludisme, le VIH/SIDA et la Tuberculose, ces trois maladies continuent de peser lourdement sur les communautés ainsi que le système de santé congolais. Dans cette perspective, l'atteinte des cibles fixées par les Objectifs de développement durable (ODD) consacrés à la santé et au bien-être ne dépend pas uniquement de la disponibilité des soins et des traitements, mais également de l'existence d'institutions capables de coordonner les interventions, de mobiliser les ressources et de créer les conditions d'une réponse collective et durable. Dans le département du Niari, cette conviction a guidé les échanges de la session du Conseil départemental de la santé organisée à Dolisie sous la présidence de Madame NGUESSIMI Micheline, Préfète du département, ainsi que du président du Conseil départemental Mr MAFOUMBOU Armand et des membres de cette instance. La rencontre a réuni bien au-delà du seul secteur de la santé. Les responsables de l'éducation, de l'agriculture,



Photo de famille après la cérémonie d'ouverture par Madame le Préfet du Niari le 6 octobre 2026 devant la salle de l'hôtel de la Préfecture de Dolisie.

de la pêche, de l'environnement, les directeurs des hôpitaux, les équipes cadres des districts sanitaires, les représentants des Comités de santé (COSA) ainsi que les différents partenaires intervenant dans ledit département y ont également pris part. Cette diversité d'acteurs reflète une réalité de terrain qui confirment que les déterminants de la santé dépassent largement le cadre des structures sanitaires. Les conditions environnementales, les modes de vie, l'accès à l'information, l'implication des communautés et la coordination des services publics influencent

directement la prévention et la prise en charge des maladies. Durant deux jours, les participants ont examiné la situation sanitaire du département et les défis liés à la lutte contre ces trois maladies prioritaires. D'autres enjeux sanitaires, tels que l'onchocercose et les hépatites virales, ont également été abordés au cours des travaux. L'objectif était de permettre à chaque secteur de mieux comprendre son rôle dans l'amélioration de la santé des populations et de renforcer les synergies entre les différentes interventions. Au-delà des réflexions menées, la rencontre a permis de consolider un cadre de



Travaux du Conseil départemental de la santé sous le leadership du Président du Conseil départemental du Niari

dialogue essentiel pour le suivi des recommandations visant à améliorer l'offre et la demande de soins dans le département. En favorisant une meilleure coordination entre les institutions, les structures de santé et les communautés, ce mécanisme contribuera à rendre les réponses à ces différents fléaux plus cohérentes, plus efficaces et davantage ancrées dans les réalités locales. À travers le financement du Fonds mondial, Catholic Relief Services poursuit son engagement en faveur du renforcement de la réponse sanitaire au Congo. Cet appui aux mécanismes locaux de gouvernance

contribue à créer les conditions d'une réponse plus cohérente aux maladies prioritaires, en complément des efforts des autorités sanitaires et de leurs partenaires. L'enjeu est désormais de transformer les recommandations en résultats tangibles et d'en assurer le suivi dans la durée, car au-delà de la concertation, c'est la capacité des différents acteurs à maintenir cette dynamique collective qui déterminera les progrès réalisés au bénéfice des populations du Niari.

**L'équipe de rédaction
de CRS.**

ELECTRICITE AU CONGO

L'AFD renforce le suivi pour garantir la qualité de l'offre

Une délégation de l'Agence française de développement (AFD) venue du siège à Paris, en France, a séjourné au Congo pendant une semaine. Ses missions ont consisté à suivre le portefeuille visant l'amélioration des infrastructures électriques congolaises et de la qualité du service, ainsi qu'à identifier de nouvelles opportunités.

Conduite par Mme Shan Yunfei, responsable de l'équipe projet dans le secteur de l'énergie pour l'Afrique avec le portefeuille congolais depuis 2023, la délégation de l'AFD a donné une conférence de presse, vendredi 16 octobre 2026, au siège de l'AFD Congo, à Brazzaville, en présence d'Antoine Chevalier, directeur de l'AFD Congo, Gaël Amboulou-Ibarra, chargé de missions, infrastructures et gouvernance dans cette structure, Mme Priso Sissa Bekombo de l'AFD et Mme Nicole Parfaite Diafouka, chargée de la communication à l'AFD Congo.

«L'AFD soutient des projets dans le secteur de l'énergie en Afrique. Ses projets contribuent à améliorer l'accès à l'énergie pour 9,3 millions de personnes. L'ambition de l'agence est d'accélérer la transition énergétique dans des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces,

résilients et décarbonés», a affirmé la responsable de la délégation.

L'action de l'AFD s'articule autour de trois priorités que sont : Elargir l'accès aux services énergétiques ; améliorer l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande ; et accompagner le développement d'une offre énergétique modernisée et décarbonée, en soutenant notamment les énergies renouvelables et la modernisation des réseaux électriques.

Au Congo, l'AFD accompagne l'amélioration des infrastructures électriques et la qualité du service. Le programme d'investissements prioritaires de l'unique société Energie électrique du Congo (E²C) porte sur plusieurs équipements essentiels au fonctionnement du réseau. Il prévoit surtout la réhabilitation de la ligne de 110 Kw, Mindouli-Moukoulou et des postes associés, et un volet sur l'informatique. Le projet est



L'équipe de l'AFD pendant la conférence de presse

financé à travers un prêt de 46 millions d'euros de l'AFD et 3 millions d'euros complémentaires prévus dans le cadre de désendettement et de développement (C2D). Cet accompagnement se poursuit avec une étude consacrée à l'amélioration de la gestion des réseaux de distribution électrique à Brazzaville et Pointe-Noire. Cette étude est inscrite dans la continuité du programme en mettant l'accent sur la gestion des réseaux de distribution et l'amélioration du service électrique dans les principales villes du pays. Le secteur électrique est essentiel au développement économique et social du Congo, avec des besoins im-

portants en matière de modernisation des infrastructures et de l'amélioration de la qualité du service. Mme Shan Yunfei a insisté que «la fourniture de l'électricité est un service public auprès de la population pour leurs besoins essentiels. On ne peut pas vivre correctement sans une fourniture stable de l'électricité. C'est un levier important pour la croissance économique du pays. Les infrastructures de l'électricité font partie des premiers investissements pour bâtir une société».

Au Congo, il y a beaucoup d'ambitions, mais les choses ne pressent pas.

Philippe BANZ

MUSIQUE

Roga Roga: des nouvelles rassurantes après un malaise!

Figure de proue de l'émblématique groupe brazzavillois Extra Musica, le célèbre chanteur et guitariste congolais Roga Roga (Rogatien Ibambi Okombi, à l'état-civil) a été victime d'un malaise, dans la nuit du 18 au 19 octobre 2026. L'artiste s'est soudainement senti mal à l'issue du tournage d'un clip de «Bolingobom ngai» (l'amour m'a tué), son EP de six titres, estampillé l'ibrok's Productions (le propre label du patron d'Extra Musica), sorti en août dernier et qui continue de truster les hits parades tant sur le plan national qu'international.

Dans un communiqué daté du 20 octobre, Raymond Nty, l'administrateur secrétaire général du célèbre ensemble musical porté sur les fonts baptismaux en 1993, précise que le malaise de l'artiste a nécessité sa prise en charge médicale et son admission aux soins intensifs du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.

Le SG d'Extra Musica, par ailleurs gérant de l'ibrok's Productions, se veut rassurant: «Nous tenons à rassurer ses nombreux admirateurs: son état de santé s'est stabilisé et il bénéficie d'un suivi médical approprié et attentif. Nous invitons chacun à garder son calme, à faire preuve de sérénité et à respecter son repos.» Raymond Nty en profite pour adresser les remer-

ciements d'Extra Musica au corps médical, aux proches, aux médias et à tous ceux qui témoignent affection et soutien à l'artiste malade.

«Restons confiants et solidaires. Ensemble, soutenons Roga Roga un prompt et complet rétablissement», conclut le communiqué.

Toujours d'après Raymond Nty, que nous avons eu au téléphone le mardi 20 octobre en matinée, après sa sortie du CHU de Brazzaville, le leader d'Extra Musica s'envolera pour la France où des rendez-vous avaient déjà été program-

prompt et complet rétablissement», conclut le communiqué.

Congo, et Cape Town, en Afrique du Sud, ils ont pris part, il y a quelques jours seulement à Brazzaville, à la marche de soutien à la lutte contre le cancer du sein «Octobre rose».

D'ailleurs, toujours dans le cadre de la clôture de cet événement, il était prévu que Roga Roga et Extra Musica se produisent le 31



Plus de peur que de mal pour Roga Roga

ciements d'Extra Musica au corps médical, aux proches, aux médias et à tous ceux qui témoignent affection et soutien à l'artiste malade.

«Restons confiants et solidaires. Ensemble, soutenons Roga Roga un prompt et complet rétablissement», conclut le communiqué.

octobre prochain, dans un grand hôtel de la capitale congolaise. Mais vu l'état de santé de l'artiste, il y a fort à parier que ce rendez-vous n'aura plus lieu.

Véran Carrhol YANGA

COUP D'OIL EN BIAIS

Refus des pièces de monnaie: le calvaire quotidien des Brazzavillois

Le refus généralisé des pièces de monnaie issues des gammes 1958, 1959, 1971, 1976 et 1985, a paralysé pendant quelques jours les marchés de Brazzaville. Ce phénomène a fait suite à l'annonce de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) et de la BEAC de la démonétisation de ces pièces et leur retrait de la circulation à partir du 1^{er} novembre 2026, date à laquelle elles ne peuvent plus servir à effectuer des achats. Toutefois, les détenteurs disposent d'un délai d'un an supplémentaire (jusqu'en août 2027) pour échanger leurs vieilles pièces par de nouvelles gammes (2006 ou 2024) dans les banques commerciales, les établissements de microfinance et aux guichets de la BEAC. Les commerçants, pompistes, boutiquiers, chauffeurs et receveurs de bus de transporteurs publics, taximen, etc., ont anticipé illégalement la mesure en rejetant en bloc ces pièces, créant de vives tensions quotidiennes et parfois des bagarres. Certains, pour leur entêtement, ont été astreints à une amende; d'autres ont humé l'air des cellules de détention des commissariats de police.

Objectif : DSN «aujourd'hui, demain et après-midi»

Lors de l'ouverture de la session budgétaire samedi 17 octobre 2026 le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubi, n'a pas eu besoin de tourner en rond et pour masquer les ambitions du PCT. «Le président Denis Sassou-Nguesso est l'homme de la situation, l'homme d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain», a-t-il assené. L'élection présidentielle à peine digérée, on prépare déjà le calendrier de la décennie suivante? C'est ainsi que certains Congolais ont interprété l'allocation du président de la première chambre du Parlement. C'est avec une ironie qu'un lecteur de notre journal réagit: «Au Congo, on ne prévoit peut-être pas le budget des hôpitaux sur trois mois, mais on planifie la longévité politique sur trois générations.»

Reprise des hôpitaux: fin de la grève ou simple pause publicitaire?

Après la suspension de leur grève le 15 octobre 2026, les blouses blanches sont de retour. Mais une question cruciale brûle les lèvres de tous les malades et leurs proches: s'agit-il d'une guérison définitive de notre système de santé ou d'un simple calmant à effet temporaire avant la prochaine crise? En tout cas, on se demande déjà combien de mois tiendra ce cessez-le-feu avant que les salaires ou les budgets ne retombent en rechute chronique. Les Congolais lambdas estiment la durée de validité de cette trêve vers la fin du mois ou jusqu'au prochain virement de salaire manqué.

Complexe scolaire de l'Amitié: la rentrée attendra...

Le Complexe scolaire de l'Amitié est flambant neuf, mais son inauguration par le Président de la République a été reporté. Pourtant, tout était fin prêt pour le grand show. Le protocole n'avait pas lésiné sur les moyens : dès la veille de la date (12 octobre) prévue pour l'inauguration, le décor était planté: grands chapiteaux blancs, chaises d'honneur et pagnes d'apparat ont fièrement été dressés à l'extérieur, prêts à accueillir les officiels et les discours pompeux. Seulement voilà: le destin national a bousculé l'agenda. Le décès inopiné quelques jours plus tôt du tout nouveau préfet de Brazzaville, Yves Bodler Ngongo, terrassé par un malaise en pleine célébration scolaire, a brutalement glacé les festivités. Le deuil a frappé, les autorités ont remballé les discours, et les chapiteaux ont été démontés aussi vite qu'ils ont été montés. La rentrée des classes a été renvoyée aux Calendes grecques — ou congolaises, c'est selon. Les autorités ont décidé de dispatcher les élèves. Les établissements d'accueil déjà saturés en temps normal, doivent pousser des murs.

Nuit de panique au CHU-B après une coupure générale d'électricité

Alors que la nuit tombait sur Brazzaville le vendredi 16 octobre 2026, le CHU a été victime d'une coupure d'électricité brutale. Plongé dans une obscurité totale, le «Sommet de la pyramide sanitaire» nationale a offert pendant quelques heures le spectacle d'un navire à la dérive. La panne technique s'est transformée instantanément en une scène de panique collective et en une course contre la montre pour la survie des malades. Des flashes de smartphones et des lampes-torches ont servi à éclairer les salles d'hospitalisation et, peut-être aussi, des actes médicaux d'urgence. Où étaient les générateurs de secours? Où était passé en ce temps de crise de carburant le système de relais automatique censé protéger une infrastructure critique de cette envergure contre les défaillances chroniques de la société Énergie Électrique du Congo (E²C)?

Etude de Maître François Den LOUBOTA Notaire

Immeuble Tour Mayombe, 2ème étage, entrée principale
Boîte postale: 4315; Tél.: 05 748 99 64/06 822 96 60
Pointe-Noire- République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique en date à Pointe-Noire du 20 Mai 2026, enregistré même ville au Service de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (EDT) de Pointe-Noire Tié-Tié, le 04 juin 2026, **folio 104/2, numéro 1031**, Maître **François Den LOUBOTA**, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, a reçu les Statuts de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle **«NGD LOGISTICS»**, en abrégé **«NGD-SARLU»**.

I-Caractéristiques de la Société:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Dénomination: NGD LOGISTICS

Objet:

- 1-Transports routiers de marchandises;
- 2-Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique;
- 3-Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles;
- 4-Et, généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Siège social: Pointe-Noire, Avenue Louis Portella, quartier Rex, arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo.

Capital Social: Un Million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de 10 000 francs chacune.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Gérance: La société est gérée par Monsieur Bocar NIANGADO, pour une durée indéterminée.

II-Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM):

La société NGD LOGISTICS-SARLU est immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 18 juin 2026, sous le numéro **RCCM-CG-PNR-01-2026-B13-00129**.

Maître François Den LOUBOTA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA.GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point
Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél. 05 736 64 64/ 05 539 37 46 République du Congo

ANNONCE LEGALE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «LA PROVENCALE»

Société en liquidation
Société Civile Immobilière capital social: 2 129 187 050 de Francs CFA
Siège social : B.P 5954 Pointe-Noire
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2001-B42-00021

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION

La liquidation de la **SCI «LA PROVENCALE»** décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 12 juin 2026, a été clôturée le 08 septembre 2026, par Procès-verbal de clôture des opérations de liquidation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Lors de cette Assemblée les résolutions suivantes ont été prises:

- Approbation du Rapport du liquidateur;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et constatation de la clôture des opérations de liquidation; - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La **SCI «LA PROVENCALE»** a été radiée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 octobre 2026 sous le numéro **CG-PNR-01-2026-R-00003**.

Fait à Pointe-Noire, le 19 octobre 2026



Maître Christèle Elianne BOUANGA.GNIANGAISE, Notaire

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse: Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
TELEPHONE: (242) 05 792 75 75 - 06 620 49 57
e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Aux termes d'une résolution du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, reçu par le notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du dix-sept septembre 2026, enregistré le dix-huit septembre de la même année, sous le n° 1905, folio 0179/4.

L'associé unique de la société **«KIMI CONGO» SARLU** au capital de Francs CFA 1.000.000, dont le siège est sis à Pointe-Noire, quartier Grand marché, vers le bar Castador; Pointe-Noire, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° **RCCM CG/PNR/01 2026-B13-000126**, a décidé, relativement à l'organisation et au fonctionnement de ladite société, d'ouvrir un Etablissement secondaire à Brazzaville, notamment:

- Au 94, rue Loudima-Ouenzé Brazzaville, République du Congo.

Une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour avis.

LE NOTAIRE, Me Stanislas Gervais BAKISSY.

CABINET D'AVOCATS ELENGA ESSAMI & NGUEKO Sis,117, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre -Ville, Brazzaville. VENTE SUR SAISIE IMMOBILIER

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques le samedi 14 novembre 2026 à 9 heures devant le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en la salle des audiences, sise au Palais de justice de ladite ville, de l'immeuble ci-après désigné:

A LA REQUETE DE:
BOA ex LCB, société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 14.340.000.000 F CFA, immatriculée au RCCM sous le N°CG-01-2004-B14-0003, sis, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville, BP.2889, poursuite et diligente par son Administrateur Général, domicilié en cette qualité au siège social de ladite Banque.

Représentée et plaident par Maître Amour Thibaut **ELENGA ESSAMI**, Avocat à la Cour, ayant tout à l'effet des présentes;

AGISSANT EN VERTU

1/- de la copie en bonne et due forme exécutoire d'un acte notarié portant convention de crédit de consolidation assortie d'un cautionnement hypothécaire établi sous la forme authentique en date du 8 juin 2022 par Maître Josiane **LOKO MAFINA**, notaire à la résidence à Brazzaville;

2/- d'un commandement aux fins de saisie immobilière établi par acte de Maître **Edgard LANDZE**, Huissier de justice près la Cour d'Appel de Brazzaville en date du 30 juillet 2024 et servi aux époux ADEBO en date du 31 juillet 2024,

puis publié pour valoir saisie par le Conservateur de la propriété foncière le 07 octobre 2024, ayant pour conseil Maître **Bracy Xires MITATY TSIBA**, Avocat à la Cour.

DESIGNATION

Une propriété immobilière bâtie sise à Brazzaville 3, rue Moutombo (quartier Moukondo), Arrondissement n°4 Moungali, Cadastrée : Section P13, Bloc: Piles: 3 et 18, d'une superficie de 531, 65 m², objet du titre foncier n°23243, propriété des époux ADEBO ;

MISE A PRIX: DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS (275.000.000) FCFA

Les enchères seront reçues sur ladite mise à prix, sous réserve de toutes autres charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maître **ELENGA ESSAMI**, Avocat à la Cour et déposé le 14 novembre 2024, au greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, auquel il peut être consulté.

Fait à Brazzaville, le 20 Octobre 2026

Par Maître **ELENGA ESSAMI Amour Thibaut**, Avocat poursuivant

Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA

Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaire d'un Office Notarial en la résidence de Brazzaville sis 215 bis, Rue de la Musique Tambourinée Centre-ville,
Tél. 06.648.85.83/ 05.542.17.01
E-mail: bertinmandilou@Yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

MUCODEC HOLDING

Société Anonyme avec Conseil d'Administration Au Capital de 2.500.000.000 F CFA
Siège: Mpila, Chacona, Talangaï, 21ème étage Tour Business Center, Bureau 2101 et 2104 (Brazzaville)

CG-BZV-01-2026-B 14-00033

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître **Bertin MANDILOU LOUFOUA**, en date à Brazzaville du 20 août 2026, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Ouenzé, la même date sous **Folio 150/10, n° 1464**, il a été constitué une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée: «» en sigle **«MUCODEC HOLDING SA»**, dont les caractéristiques sont les suivantes.

Forme: Société Anonyme avec Conseil d'Administration;

Capital: le capital social de la Société est de: 2.500.000.000 FCFA

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, Mpila, Chacona, Talangaï, 21^e étage Tour Business Center, Bureau 2101 et 2104.

Objet: La Société a pour objet en République du Congo:

La prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises

L'acquisition, la gestion et la cession de participations financières

La création, l'administration et le contrôle des filiales;

La fourniture de prestations de direction, d'assistance administrative, financière, juridique, comptable, commerciale et technique aux sociétés du groupe,

Les investissements dans les secteurs industriels, commercial, agricole. Immobilier, financier, numérique, énergétique, sanitaire et des services; La gestion du patrimoine mobilier et immobilier;

La recherche de financements et l'accompagnement des projets d'investissement;

Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, civiles, mobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée: La durée de la société est de 99 années.

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° **CG-BZV01-2026-B-14-00033** du 29 septembre 2026.

Gérance: Suivant le premier Procès-verbal Générale Constitutive en date du 24 juillet 2026,

Monsieur **NDINGA MOUKALA Dieudonné** (Directeur Général), de Nationalité Congolaise, né le 04 mars 1968 à Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Bertin MANDILOU LOUFOUA

KENYA

Bientôt une méga-raffinerie de pétrole

Le groupe nigérian Dangote a lancé, le mercredi 30 septembre 2026, le chantier de sa méga-raffinerie au port de Lamu, sur la côte nord-est du Kenya. Les présidents kenyan William Ruto; ougandais Yoweri Museveni; béninois Romuald Wadagni et togolais Jean-Lucien Savi de Tové, ainsi que le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed Ali ont assisté à la cérémonie. Le projet vise la production de 700.000 barils de pétrole brut traités par jour d'ici 2030. Le coût est estimé à 16 milliards de dollars, ce qui en fera la plus grande raffinerie d'Afrique de l'Est.



Aliko Dangote lance le projet d'une méga-raffinerie de 16 milliards US

Les études des sols débutent fin 2026 pour une durée de travaux estimée entre 30 et 40 mois, visant une entrée en exploitation autour de 2030. L'usine permettra à la sous-région d'atteindre l'autosuffisance en carburant et de briser sa dépendance historique aux importations. En dehors de ses 700.000 barils par jour, la raffinerie aura une capacité comparable à celle de Lekki, dans la banlieue de Lagos, au Nigeria. Pour le Kenya, le projet est aussi l'occasion de se lancer dans la production commerciale du pétrole brut, même si celle-ci ne devrait pas suffire à alimenter une raffinerie de cette envergure. Le pays espère pouvoir pomper ses

premiers barils d'ici à la fin de l'année. Bien que le projet promet de générer des dizaines de millions d'emplois et d'inclure une centrale électrique de 1000 MW, il suscite une forte opposition locale.

Après le coup de pelle, les discours se sont succédé ont salué le projet historique. « Cette raffinerie, c'est l'Afrique qui se rassemble pour construire l'Afrique. J'insiste sur le besoin d'industrialiser le continent et de transformer ses ressources locales », a déclaré Aliko Dangote. Le président kenyan William Ruto a salué un investissement qui va changer l'économie de son pays, permettant des milliers d'emplois, la naissance d'industriels dérivés et de retombées pour

l'économie locale. Il a également souligné que, cette raffinerie doit servir le Kenya, mais aussi ses pays voisins, notamment en réduisant leur dépendance à l'importation de carburants. Avec cette raffinerie qui pourrait constituer l'investissement privé le plus important qu'ait jamais connu le Kenya, le pays espère devenir une porte d'entrée pour le marché pétrolier en Afrique de l'Est. Aliko Dangote prévoit la création de 60.000 emplois directs et indirects autour de Lamu et prévoit une forte augmentation de l'activité dans la région au cours des prochaines années.

Alain-Patrick MASSAMBA

PORTRAIT

Navanethem «Navi» Pillay, Prix Nobel de la Paix 2026

Le Comité Nobel a décerné cette année le 107^{ème} Prix Nobel de la Paix à la Sud-africaine Navanethem «Navi» Pillay, âgée de 85 ans, pour ses efforts en faveur de la paix et du droit international. Avocate, juriste et magistrate d'origine indienne tamoule, elle est née le 23 septembre 1941 à Durban, en Afrique du Sud. L'annonce a été faite le 9 octobre 2026.



Le Prix Nobel de la paix à Navi Pillay

En 1967, âgée de 26 ans seulement, «Navi» Pillay devient la première femme à ouvrir un cabinet d'avocat dans la province sud-africaine du Natal. Elle a aussi contribué à faire reconnaître le droit à une assistance juridique pour des prisonniers politiques détenus sur l'île de Robben, dont faisait partie Mandela. Au sortir de l'apartheid, elle est nommée juge à la Haute cour d'Afrique du Sud en 1995, devenant la première femme non blanche à occuper ce poste.

Ancienne militante contre la politique d'apartheid, «Navi» Pillay a ensuite rejoint le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) sur recommandation de Nelson Mandela, chargé de juger les crimes commis pendant le génocide de 1994. Elle en est devenue la présidente de 1999 à 2003. Au

sein de ce tribunal, elle a fortement contribué à une avancée juridique de grande importance: la reconnaissance du viol et des violences sexuelles systématiques comme éléments possibles de génocide ou de crimes contre l'humanité. De 2003 à 2008, elle a été juge à la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye, aux Pays-Bas. Puis, de 2008 à 2014, elle a dirigé le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, devenant ainsi, l'une des principales voix internationales pour la protection des civils et des victimes de conflits. Son dernier poste a été la présidence de la Commission d'enquête indépendante de l'organisation des Nations unies sur les territoires

palestiniens occupés, de 2021 à 2025. La lauréate est juge ad hoc à la Cour internationale de justice dans une affaire concernant le Myanmar et des accusations de génocide. Elle dédie sa distinction à tous les survivants de crimes internationaux. La cérémonie officielle de remise du prix aura lieu le 10 décembre prochain à l'hôtel de ville d'Oslo en Norvège. Cette date correspond comme chaque année à l'anniversaire de la mort d'Alfred Nobel, fondateur du Prix Nobel. C'est pour la douzième fois qu'un ressortissant ou une organisation originaire d'Afrique se voit décerner cette distinction annuelle.

Durell TSOUMBOU
(Stagiaire)

ETUDE Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU
Notaire à la résidence de Pointe-Noire
47, Avenue Agostino Neto
Immeuble en face de la clinique Guenin
BP : 1972 / Tel : 06.523.96.96
Email : etudekarelleloubota@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu en l'Etude de Maître Karelle LOUBOTA NDOULOU, Notaire à la résidence de Pointe-Noire le vingt-huit Mai deux mille vingt-six (28/05/2026), enregistré même ville, le dix-neuf Juin deux mille vingt-six (19/06/2026) à la recette de Pointe-Noire Centre, Folio 113/47, Numéro 5661 ; il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

FORME

Succursale d'une Société A Responsabilité Limitée

OBJET

La succursale a pour objet :
-La fourniture des produits chimiques aux compagnies pétrolières opérants dans l'industrie nationale ;
Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION

La société prend la dénomination sociale de «MULTISEVICIOS GEPQUIMICOS, SL» en sigle MGQ SARL

SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Tchimbamba-Aéroport, en allant vers CANADIAN, République du Congo.

DUREE

La durée de la société est Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M)

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS (5.000.000) de FRANCS CFA divisé en cent (100) parts de CINQUANTE MILLE (50.000) FRANCS CFA chacune de valeur nominale numérotées de UN (01) à CENT (100)

GERANCE

-Madame Olga VANGUI MABIDIKA, de nationalité Congolaise demeurant à Pointe-Noire, (République du Congo) est nommée Gérante de la Succursale «MULTISEVICIOS GEPQUIMICOS, SL» en sigle MGQ SARL

DEPOT LEGAL

Dépôt légal des statuts effectué le vingt-neuf Juin deux mille vingt-six (29/06/2026) au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2026-B-00396.

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

La succursale «MULTISEVICIOS GEPQUIMICOS SL» en sigle GMQ SARL est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M) du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro RCCM: CG-PNR-01-2026-B21-00003.

Pour insertion,
Maître Karelle Flore
LOUBOTA NDOU



UNION INTERNATIONALE
DU NOTARIAT LATIN

ETUDE DE MAITRE GILBERT OPANDET

Notaire
Titulaire d'un office en la Résidence de Brazzaville
20, Avenue Albert Bassandza
(CHU - derrière l'Hôtel Les Bougainvillées)
Centre-ville BP: 755 - Tel : 06-826-42-83
e.mail: gildas_jo@yahoo.fr

République du Congo

AFRICA ENERGY SUPPLIERS

Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Capital social : 1.000.000 de Francs CFA
Siège Social : Brazzaville 22, Avenue Sœur Pontine - Djiri
République du Congo

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de dissolution anticipée de la société AFRICA ENERGY SUPPLIERS, SARL, en date à Brazzaville du juin 2025, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 02 juillet 2025, les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION: DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

L'associé unique non gérant décide, après avoir entendu lecture du rapport du gérant, de la dissolution anticipée de la société AFRICA ENERGY SUPPLIERS à compter de ce jour.
La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

DEUXIEME RESOLUTION: NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'associé unique non gérant nomme comme liquidateur Monsieur NDAMBALA Jesse Harry, demeurant à Brazzaville 22, Rue Sœur Pontine, Quartier Nkombo, Arrondissement IX - Djiri, de nationalité Tanzanienne ; Né à Ilala CBD (Tanzanie), le neuf Aout mil neuf cent quatre-vingt-sept; Titulaire du Passeport n° TAE622253, délivré

à Dar ES Salaam (Tanzanie), le neuf Aout deux mille vingt-trois.

Monsieur NDAMBALA Jesse Harry exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il est ainsi mis fin aux fonctions du gérant à compter de ce jour. Le liquidateur représentera la société au cours de la liquidation et disposera des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions prévues par les statuts. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

TROISIEME RESOLUTION: Pouvoirs

Tous pouvoirs ont été délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres.
Dépôt du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré et du Registre de Commerce de la société, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07/08/2025 sous le numéro CG-BZV-01-2025-D-00955.

Pour Avis
Maître Gilbert OPANDET
Notaire

CLOTURE DE LA 55^e ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Les évêques invitent le peuple de Dieu à la conversion

Ouvertes le lundi 12 octobre 2026 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville, siège de l'institution, sur le thème: «Un en Christ, unis dans la mission en terre congolaise», sous-tendues par le sous-thème: «L'Eglise-Famille de Dieu au Congo face au défi de l'auto-prise en charge: De la Co-responsabilité à la spiritualité de l'Audit pour un témoignage crédible» 2026; les assises de la 55^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), se sont achevées le dimanche 18 octobre 2026 (Journée mondiale des missions couplée au centenaire des œuvres pontificales missionnaires, OPM) par une célébration eucharistique en la basilique Sainte-Anne du Congo.

L'eucharistie présidée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC, a connu la présence de NN. SS Relwendé Kisito Ouedraogo, nonce apostolique au Congo et au Gabon; Gélase Arnel Kema, archevêque métropolitain d'Owando; Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, président des œuvres pontificales missionnaires; Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo; Brice Armand Ibombo, évêque de Ouesso; François Halyday Mbouangui, évêque de Nkayi; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala; Jean-Claude Makaya Loemba, évêque émérite de Pointe-Noire; Juan Carlos Navarro Carmona, secrétaire à la nonciature apostolique en République du Congo. Des vicaires généraux et épiscopaux, les recteurs des grands séminaires, les aumôniers nationaux, les membres des Commissions épiscopales, les bureaux diocésains et nationaux des mouvements d'apostolat, les experts et le représentant résident de Catholic Relief Services (CRS) Congo y ont pris part. Dans l'assistance, on pouvait noter la présence de l'ambassadrice du Venezuela au Congo, ainsi que d'autres personnalités. La chorale sœur Huerfanos d'Auxanne a assuré l'animation de cette messe, à laquelle a pris part de nombreux fidèles chrétiens arborant l'uniforme respectif de leurs mouvements d'apostolat.

Elle a débuté par les allocutions prononcées par les abbés Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville; Christophe Maboungou, curé recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo; Valentin Moyongo, directeur

national des OPM; Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC, rendant public le communiqué final des travaux. Dans son homélie, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, a exhorté le peuple de Dieu à l'auto-prise en charge, à la bonne gestion des

ressources financières au sein des mouvements d'apostolat. Pendant six jours, des ateliers de cadrage, de réflexion et de travaux en commissions épiscopales sur l'intégration des amendements et cadrage des livrables institutionnels (manuels de procédure, charte, guides de l'Audit) ont été animés par les experts. Les thématiques développées: «Le laïc comme intendant fidèle; refondation des Conseils pastoraux pour les affaires économiques (CPAE) et responsabilité partagée dans la gestion des biens de l'Eglise»; «Du statut juridique à l'auto financement: maximiser l'Accord-cadre et le décret n°2025-14 du 5 février 2025. Des documents examinés et adoptés:

- La charte nationale de l'intendant fidèle: un document de référence éthique et déontologie; - Le guide d'Audit et de discernement des mouvements d'apostolat: outil associant accompagnement pastoral, régularité

auprès des économats diocésains; - Le calendrier et le guide de l'année du laïc: cadre d'action visant à soutenir la formation, la participation et l'engagement missionnaire des fidèles laïcs. En marge des travaux, les évêques et leurs collaborateurs ont effectué un pèlerinage pastoral de recueillement et de prière sur la tombe du bon Cardinal Emile Biayenda, ainsi qu'au Mont qui porte son nom. Le cortège est parti du Centre interdiocésain des œuvres sous la supervision de l'abbé Vivien Carol Etouolo et la coordination de l'abbé Prisque Nsimouessa, coordonnateur de la Commission préparatoire du jubilé du don de la vie du bon Cardinal Emile Biayenda, assisté de M. Grégoire Yengo Diantana, animateur du Bulletin La Mémoire Biayenda. Les évêques ont emprunté l'itinéraire parcouru par le Cardinal et ses bourreaux le 22 mars 1977.



Mgr Urbain Ngassongo institutionnelle et transparence de gestion; - Le guide de l'Audit simplifié pour les paroisses: canevas comptable standardisé destiné à formaliser la redevabilité locale



Mgr Ildevert Mathurin Mouanga D'abord, le recueillement sur sa tombe en la Cathédrale Sacré-Cœur. Puis, le cortège épiscopal a pris l'avenue Foch (Cardinal Emile Biayenda) en passant par la Mairie centrale

de Fatima; l'avenue de France qui débouche sur l'avenue de la Tsiémé, jusqu'au cimetière d'Itatolo où il a été enterré vivant, après qu'il ait reçu une ballonnnette au niveau des reins et du bassin à la montagne. Evanoui, mais pas mort, il a rendu son dernier soupir à Itatolo.

Le cortège a poursuivi son itinéraire jusqu'au Mont Cardinal, accueilli par l'équipe presbytérale et les fidèles en liesse, entonnant des chants en mémoire du Cardinal. Une brève cérémonie de recueillement devant le Saint Sacrement et enfin, le chemin de retour pour rallier le CIO, en vue de la poursuite des travaux. L'escalade devant la résidence du

évêques et leurs vicaires généraux ont été édifiés sur les circonstances de l'assassinat du Cardinal Emile Biayenda, le 22 mars 1977. A chaque étape de la visite, il y a eu le témoignage de Grégoire Yengo Diantana. Au cimetière d'Itatolo, lieu du supplice, appelé tombeau vide où il a été enterré vivant, le Cardinal s'était débattu, mais en vain, bras droit levé bénissant la nation congolaise et le bras gauche sur la poitrine frappant la croix pectorale en signe de pardon pour ses bourreaux. Là, une pierre tombale a été érigée et selon le coordonnateur de la commission préparatoire du jubilé, une stèle va trôner à cet endroit. Les évêques se sont longuement recueillis avant de poursuivre leur route.

Au terme de leurs travaux, les évêques du Congo ont rendu public un communiqué final et ils ont adressé un message pastoral de grâce, de vérité et d'appel à la conversion au peuple de Dieu et aux hommes de bonne volonté. Dans lequel, ils invitent les prêtres, les personnes consacrées, les responsables des institutions ecclésiales, les mouvements d'apostolat et l'ensemble des fidèles, à cultiver l'esprit de service, la communion fraternelle et la fidélité aux responsabilités confiées.

Pascal BIOZI KIMINOU



Arrivée des évêques à la cathédrale



Les évêques devant le tombeau vide à Itatolo

avec un clin-d'œil au quartier général de l'Etat-major de l'Armée, la résidence du président du Comité militaire du parti (CMP) à Mpila; la paroisse Notre-Dame

président du CMP a permis aux évêques de comprendre que c'est de là qu'est parti le plan machiavélique.

A travers ce pèlerinage, les

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse: Rond-Point Kassai, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO, TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57 e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE REGULARISATION DU MANDAT ANTERIEUR DE L'ADMINISTRATEUR; RENOUVELLEMENT EN REGULARISATION DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL; REGULARISATION DES NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes des Procès-Verbaux des décisions de l'actionnaire unique non-administrateur général en date du mardi 07 avril 2026, dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du 07 avril 2026, enregistré, même ville le 18 mai de la même année, folio 092/11, sous le numéro 0915; folio 092/10, sous le numéro 0915. L'actionnaire unique de la Société WING WAH EXPLORATION & PRODUCTION PETROLIERE, SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL, en sigle WW E & P SAU, décide de régulariser le mandat antérieur de l'Administrateur Général; de renouveler en régularisation le mandat de l'Administrateur Général en la personne de Monsieur XIAO LIANPING; de régulariser la nomination des nouveaux commissaires aux comptes:

- Commissaire aux Comptes titulaire: Le cabinet AUDITECH / Ange Eugene MABIALA;

Expert-comptable agréé CEMAC sous le n° EC 106; Domicilié au Centre-ville, Rond-Point Kassai, Pointe-Noire, République du Congo. - Commissaire aux Comptes suppléant: Le Cabinet G-EXPERTISE / Ghislain ELENGA OPALA; Expert-comptable agréé CEMAC sous le n° EC 374; Domicilié au 15 bis rue Idriss Diallo, Raffinerie, Zone C1, Pointe-Noire, République du Congo. Quatre expéditions des procès-verbaux de desdites assemblées ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro CG-PNR-01-2015-B15-00565.

Pour avis

LE NOTAIRE, Me Stanislas Gervais BAKISSY

Etude de Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU

Notaire à Pointe-Noire

Boulevard Charles DE GAULLE, Immeuble RAKOTO en face de la pharmacie Croix du Sud, BP 5261, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société STAPEM OFFSHORE MIDDLE EAST SAS du 1^{er} Septembre 2026 reçu en dépôt par Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU et, enregistré aux domaines et timbres le 25 Septembre 2026, sous le folio 181/28 N°8740 à Pointe-Noire; il a été décidé de ce qui suit:

- L'ouverture d'une succursale en République du Congo; - Nom Commercial: STAPEM OFFSHORE CONGO (Sigle SOCO); - Adresse: 1 Angle Avenue Commandant Fode et Benoit GANONGO Rez de chaussé de l'Immeuble Morija, Centre-Ville Pointe-Noire; - Activités: Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures - B090100, activité de contrôle et analyses techniques - M710002,

commerce de gros non spécialisé - G460600

- Date de création: 06/10/2026

- Représentant: Monsieur Alain GERBER de nationalité française, représenté au Congo par Madame SITOU Née NZAOU MAHANGA Blanche Reine, domiciliée à Pointe-Noire.

Dépôt: Au greffe du tribunal de commerce de Pointe Noire, sous le numéro GC-PNR-01-2026-B-00628 du 07 Octobre 2026.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG-PNR-01-2026-B21-00007.

Fait à Pointe Noire, le 13 Octobre 2026.

Pour insertion.

Etude de Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU

Notaire à Pointe-Noire

Boulevard Charles DE GAULLE, Immeuble RAKOTO en face de la pharmacie Croix du Sud, BP 5261, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant le procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société SECOMAT INGENIERIE CONGO «société en liquidation» du 26 Août 2026 reçu en dépôt par Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU en date du 02 Octobre 2026, enregistré aux domaines et timbres le 05 Octobre 2026, sous le folio 187/12 N°8740 à Pointe-Noire; il a été décidé ce qui suit:

- La dissolution anticipée de la société SECOMAT INGENIERIE CONGO à compter du 26 août 2026; - L'ouverture de la liquidation amiable de la société; - La nomination du Cabinet David Five Consulting représenté par Madame SITOU née NZAOU MAHANGA Reine Blanche, sis 1^{er} Angle Avenue Comman-

dant Fode et Benoit GANONGO Rez de chaussé de l'Immeuble Morija, Centre-Ville Pointe-Noire, en qualité de liquidateur, avec tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation des opérations de liquidation;

Dépôt: Au greffe du tribunal de commerce de Pointe Noire, sous le numéro GC-PNR-01-2026-M-08740.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2014-B16-00557.

Fait à Pointe Noire, le 13 Octobre 2026.

Pour Avis.

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA 55^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO (CEC)

«Levons-nous et bâtissons dans la vérité et la responsabilité» (Néhémie 2, 18)

Du 12 au 18 octobre 2026, s'est tenue au Centre Inter-diocésain des Œuvres (CIO), à Brazzaville, la 55^e Assemblée Plénière de la Conférence Épiscopale du Congo (CEC), sous le thème: «*Un en Christ, unis dans la mission en terre congolaise*».

Placées sous le signe de la prière, de la communion fraternelle et du discernement, les réflexions des Pères Évêques ont porté sur le sous-thème: «*L'Église-Famille de Dieu au Congo face au défi de l'auto-prise en charge: de la coresponsabilité à la spiritualité de l'audit pour un témoignage crédible*».

La présidence des travaux a été assurée par Son Excellence Monseigneur Urbain NGASONGO, Évêque diocésain de Gamboma et Vice-Président de la CEC, en raison de l'empêchement de Son Excellence Monseigneur Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque métropolitain de Brazzaville et Président de la CEC.

Ont pris part à cette Assemblée Plénière:

- Son Excellence Monseigneur Relwende Kisito OUEDRAOGO, Nonce Apostolique en République du Congo et au Gabon;
- Leurs Excellences les Archevêques et Évêques, Membres et Émérites de la Conférence Épiscopale du Congo ;
- Le Révérend Père Secrétaire Général et le Révérend Père Gestionnaire et Secrétaire Général Adjoint de la Conférence Épiscopale du Congo ;
- Le Révérend Père Secrétaire Général et le Révérend Père Gestionnaire et Secrétaire Général Adjoint de l'Association

- des Conférences Épiscopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC);
- Les Révérends Pères Vicaires Généraux et Vicaires des neuf diocèses du Congo;
- Monsieur le Représentant Résident de Catholic Relief Services (CRS Congo-Brazzaville);
- Les Révérends Pères Recteurs, Directeurs et Enseignants des Grands Séminaires et Institutions canoniques;
- Monsieur le Président du Conseil National pour l'Apostolat des Laïcs du Congo (CNALC);
- Les Secrétaires, Coordinateurs, Aumôniers et Aumônières des Commissions Épiscopales et Mouvements d'apostolat;
- Les Experts laïcs, Juristes, Financiers et Conférenciers invités.

En prélude aux travaux proprement dits, l'ouverture solennelle a été marquée, le lundi 12 octobre 2026, par la célébration de la Rentrée Académique 2026-2027 de l'Institut Supérieur de Théologie Saint Augustin (ISTSA). La cérémonie officielle s'est déroulée dans la Grande Salle du CIO, en présence de Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique. La Plénière s'est appuyée sur les résolutions de la XIII^e Assemblée Plénière de l'ACERAC (N'Djamena, 2026), appelant au passage d'une «*Église-Famille de l'affection*» à une «*Église-Famille de la responsabilité*», en conformité avec l'Exhortation Apostolique *Ecclesia in Africa*.

Les Évêques ont approfondi la nécessité de consolider une Église-Famille unie, missionnaire, responsable et solidaire. L'auto-prise en charge ne saurait se réduire à la seule mobilisation des ressources finan-

cières: elle exige une véritable conversion des mentalités, une participation effective de tous les baptisés et une administration fidèle des biens confiés à l'Église.

À cet effet, ils ont rappelé que les biens temporels sont destinés au culte divin, à l'évangélisation, à l'apostolat, à la formation et aux œuvres de charité, en particulier envers les plus démunis. Ils ont mis en lumière trois exigences fondamentales d'une saine administration: la rigueur, la transparence et la redevabilité.

En marge des sessions de réflexion, les Évêques et les Vicaires Généraux ont effectué un pèlerinage pastoral de recueillement et de prière au tombeau du Bon Cardinal Émile BIAYENDA ainsi qu'au Mont Cardinal.

Plusieurs axes majeurs et livrables normatifs nationaux, élaborés par les experts au sein des sous-commissions, ont été examinés:

- La Charte Nationale de l'Intendant Fidèle: document de référence éthique et déontologique;
 - Le Guide d'audit et de discernement des mouvements d'apostolat: outil associant accompagnement pastoral, régularité institutionnelle et transparence de gestion;
 - Le Guide de l'Audit Simplifié pour les Paroisses: canevas comptable standardisé destiné à formaliser la redevabilité locale auprès des Économats diocésains;
 - Le Calendrier et Guide de l'Année du Laïc: cadre d'action visant à soutenir la formation, la participation et l'engagement missionnaire des fidèles laïcs.
- Au terme de leurs réflexions, les Évêques ont adressé un Message Pastoral au Peuple de Dieu et aux hommes de bonne

volonté. Ils invitent les prêtres, les personnes consacrées, les responsables des institutions ecclésiales, les mouvements d'apostolat et l'ensemble des fidèles à cultiver l'esprit de service, la communion fraternelle et la fidélité aux responsabilités confiées.

Les Évêques de la CEC expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique, aux responsables ecclésiaux, aux commissions épiscopales, à leur partenaire stratégique CRS, aux bienfaiteurs, aux experts laïcs ainsi qu'à tous les fidèles pour leur soutien spirituel et matériel ayant assuré le plein succès de ces assises.

L'Assemblée Plénière s'est achevée le dimanche 18 octobre 2026 par une Sainte Messe solennelle en la Basilique Sainte-Anne du Congo, marquant la célébration de la 100^e Journée Mondiale des Missions (Centenaire des Œuvres Pontificales Missionnaires - OPM).

Sous la protection maternelle de la Très Sainte Vierge Marie, les Évêques confient au Seigneur l'Église qui est au Congo, afin qu'elle grandisse dans la foi, demeure unie dans la charité et porte des fruits abondants au service de l'Évangile.

Au cours de cette célébration, le présent Communiqué Final a été lu et le Message de réconfort et d'orientation des Évêques a été rendu public à l'attention du peuple de Dieu et de l'opinion nationale.

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2026.

**Le Secrétariat Général
Conférence Épiscopale
du Congo**

30^e DIMANCHE ORDINAIRE ANNÉE A «L'amour de Dieu et du prochain: deux piliers, un seul commandement»

Textes: Ex 22,20-26; 1 Th 1,5c-10; Mt 22,34-40

Dimanche dernier, Jésus faisait face aux pièges des pharisiens sur l'impôt dû à César. En ce 30^e dimanche du temps ordinaire, nous retrouvons ces mêmes docteurs de la loi qui cherchent encore à le mettre à l'épreuve avec une question apparemment théorique: «*Maître, dans la Loi, quel est le grand commandement*»?

Les pharisiens connaissaient parfaitement la prière quotidienne d'Israël: «*Ecoute, Israël, tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur*» (Dt 6,4). Pourquoi poser cette question? Parce qu'ils reprochaient à Jésus d'accomplir des œuvres de miséricorde le jour du sabbat, d'être trop proche des blessés de la vie, des pauvres et des pécheurs, au détriment d'une stricte observance rituelle.

Deux commandements indissociables

Dans sa réponse, Jésus rappelle le commandement suprême d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit. Mais il ne s'arrête pas là. Il ajoute d'emblée un second commandement qu'on ne lui demandait pas: «*Tu aimeras ton prochain comme toi-même*».

La révolution du Christ réside dans cette union indissoluble. Jésus met ces deux exigences sur le même plan. Désormais, l'amour de Dieu et l'amour du prochain sont les deux faces d'une même pièce: on ne peut pas aimer Dieu que l'on ne voit pas si l'on n'aime pas le frère que l'on voit! Cet évangile interroge la vérité de nos vies: que valent nos dévotions, nos beaux cantiques et nos prières dominicales si nos cœurs restent fermés à la souffrance de nos frères?

La voix des prophètes et le cri des plus fragiles

La première lecture du livre de l'Exode enfonce le clou avec une clarté redoutable: l'Alliance avec Dieu exige le respect absolu de l'immigré, de la veuve et de l'orphelin. Dieu prévient: «*Si tu l'accables et qu'il crie vers moi, j'écouterai son cri, car moi, je suis compatissant*»! En Dieu, chaque être humain est un frère à respecter et à protéger.

Cette Parole interpelle directement notre société congolaise et nos communautés. Dans un contexte marqué par les difficultés économiques, la précarité de nombreuses familles, le désœuvrement des jeunes et la tentation de l'égoïsme ou du tribalisme, nous ne pouvons rester spectateurs.

Comme l'ont rappelé avec gravité les évêques du Congo dans leur message pastoral: «*La question sociale est au cœur de notre réflexion et de notre action. L'évangélisation, qui est la mission innée de l'Eglise, ne peut être dissociée de la promotion de la justice sociale, de la solidarité et de la dignité de la personne humaine*». (Conférence Episcopale du Congo - CEC, 54^e Assemblée Plénière, 19 octobre 2025). Nos pasteurs nous invitent ainsi à faire de notre foi un levier concret de transformation morale et fraternelle pour notre nation.

Devenir des modèles de foi agissante

Saint Paul, dans sa première lettre aux Thessaloniens, félicite cette jeune communauté pour sa conversion authentique. Ils se sont détournés des idoles aliénantes pour servir le Dieu vivant et devenir des modèles de foi pour leur région. Etre un «*bon chrétien*» au Congo aujourd'hui, ce n'est pas fuir le monde ou se réfugier dans des théories abstraites; c'est devenir un artisan de paix, d'équité et de fraternité au cœur de la cité.

Pour tenir bon dans cet engagement quotidien, nous avons impérativement besoin d'être reliés au Christ par la prière, la méditation de sa Parole et le secours de sa grâce. Ce compagnonnage intime avec Dieu alimente notre charité. Mais cette vie spirituelle doit immédiatement se traduire dans la rue, au marché, au bureau et dans nos foyers par des actes concrets de pardon, de partage et de justice.

Un appel à l'action fraternelle

En accueillant cette Parole de vie, laissons le Seigneur purifier nos cœurs de toute forme d'hypocrisie et de tiédeur. Choisissons d'incarner l'évangile au quotidien en reliant étroitement notre foi en Dieu au service concret de nos frères et sœurs les plus fragiles. C'est à la sincérité de notre amour du prochain que se reconnaît la vérité de notre amour pour Dieu. Seigneur, donne-nous d'aimer comme tu aimes, et d'apprendre à reconnaître ton visage dans chaque frère et sœur. Prends devant et prépare le chemin!

Père Roland KINKOUNI

Curé de Saint Jean-Baptiste de Baie-Mahault
(Diocèse de Guadeloupe-France)

PAROISSE SAINT-ESPRIT DE MOUNGALI (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Une messe pour la paix

A l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour la paix, la Fondation Josammy Emporio conduite par sa représentante au Congo, Mme Michelle Samba Missengui, a fait célébrer une messe d'action de grâces, le lundi 21 septembre 2026 en l'église Saint-Esprit de Mougali, par l'abbé Arnaud Louaza, vicaire de la paroisse.



Un élan de joie et de gratitude en pleine célébration

Sous l'animation de la grande chorale Saint-Esprit Langues de feu et en présence des membres de la fondation, des sapeurs, des comédiens et d'autres acteurs culturels.

Dans un esprit de communion, la fondation a voulu marquer son attachement aux valeurs de paix, de fraternité, de solidarité, de culture et du vivre ensemble.

Dans l'évangile de Mathieu, chapitre 5, l'abbé Arnaud Louaza a, dans son homélie, insisté sur les béatitudes, tout en soulignant: «*La paix véritable, trouve sa source en*

Dieu. Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu. La paix ne se limite pas à l'absence de guerre, elle commence dans les comportements quotidiens et dans les relations avec les autres. La paix est d'abord une disposition intérieure, quelque chose qui vient du cœur», a-t-il souligné. Avant de poursuivre, «*la violence, la haine, les mauvaises paroles affaiblissent la paix et l'amour doit être vécu concrètement pas seulement en paroles. J'invite chacun à devenir un artisan de paix dans*

sa vie quotidienne, car la paix n'est pas seulement l'affaire des dirigeants, elle commence dans chaque cœur et nécessite la participation de tous». Evoquant le sens de cette journée et l'engagement de la Fondation Josammy Emporio, Mme Michelle Samba Missengui a affirmé: «*Notre fondation milite pour la paix et chaque 21 septembre, nous célébrons la paix ensemble les autres couches du monde entier, parce que sans paix on ne peut rien faire. Je lance un appel aux autorités pour que*

les efforts en faveur de la paix soient maintenus».

Poursuivant son propos, elle a fait savoir que la fondation compte structurer, redynamiser, réhabiliter la culture africaine, et travailler avec les différents acteurs, notamment les sapeurs, les musiciens et autres couches. «*Nous sommes là pour faire la promotion de la paix, en commençant par notre pays puis partout à travers le monde entier*».

Saluant cette initiative, Maxime Pivot Mabanza, ambassadeur de la paix au Congo et président de l'association des sapeurs de Brazzaville quelle est avant tout des artisans de paix. Créée en 2023, la Fondation Josammy Emporio qui œuvre dans le social et l'humanitaire, est placée sous la mouvance de l'écrivain chercheur américain d'origine congolaise, Josammy Samba Nganga, fils de l'ex-sociétaire de l'orchestre Bantous de la capitale, Samba Mascott, résident en Californie, aux Etats-Unis.

**Alain-Patrick
MASSAMBA**



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°1

Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme couvrant les activités du marché monétaire de la CEMAC et du Dépositaire Central Unique

Additif n°1 relatif au complément d'information

En complément de l'avis de Sélection internationale ouverte N° 150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026, publié le 28 septembre 2026, le présent document apporte des précisions sur le contexte, les objectifs et le périmètre fonctionnel du projet susvisé. Il complète les informations **communiquées dans cet avis, sans en modifier les conditions de participation et les modalités de soumission.**

Le projet d'acquisition et de mise en œuvre d'une plateforme informatique couvrant les activités du marché monétaire et du Dépositaire Central Unique de la CEMAC constitue une étape importante dans la modernisation de l'infrastructure du marché régional.

S'agissant particulièrement du volet gestion du marché monétaire par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la future plateforme informatique devra notamment couvrir les quatre compartiments du marché monétaire de la CEMAC, à savoir : i) le marché interbancaire ; ii) le compartiment des interventions de la Banque Centrale, notamment les opérations de politique monétaire ; iii) le marché des valeurs du Trésor (BTA et OTA) / marché primaire et marché secondaire, ainsi que iv) le marché des Titres de Créance Négociables (TCN).

Au-delà de l'automatisation des opérations, le projet vise à permettre la cotation, l'affichage des prix pratiqués par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les transactions en temps réel. Il porte aussi sur la gestion des enchères, le suivi par la Banque Centrale du respect des règles de marché sur les différents compartiments, la collecte et la diffusion des données de marché, l'élaboration des courbes de taux, ainsi que l'interconnexion avec les autres systèmes d'information de l'écosystème financier régional.

Cette initiative intervient dans un contexte de profondes évolutions de l'architecture du marché régional, marqué entre autres par l'institution du mécanisme de la pension livrée en mars 2015, la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC en juin 2018, et la réforme du corpus réglementaire du marché des valeurs du Trésor en décembre 2019. Par ailleurs, la finalisation du processus de création du Dépositaire Central Unique, fonction actuellement assurée à titre transitoire par la BEAC, est imminente.

Aussi, les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX

Direction Générale de l'exploitation - DGAM, 14^{ème} étage, Porte 14.12

- 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

- +237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60

- (+237) 222 23 33 29

@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le jeudi **19 novembre 2026 à 12 heures 00 minute**, sont reportées au **jeudi 26 novembre 2026 à 12 heures 00 minute**.

Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **jeudi 26 novembre 2026 à 13 heures 00 minute** et les plis financiers seront ouverts **à une date qui sera communiquée ultérieurement**.

Les offres devront rester valable jusqu'au mardi **06 avril 2027. /-**

Yaoundé le,

Le Responsable,

PARTENARIAT

Renforcer la coopération entre la société civile et le secteur forestier

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a organisé du 29 septembre au 2 octobre 2026 à Brazzaville un atelier stratégique de participation des plateformes de la société civile aux réformes dans le secteur forestier. Des cadres de concertation mis en place ne permettent pas la participation de toutes les parties prenantes à certaines réformes. Afin de corriger cette situation, un atelier de réflexion et de définition de la stratégie de participation structurée et coordonnée a été tenu pour impliquer toutes les parties prenantes aux processus de prise de décisions pour la gestion durable et la bonne gouvernance des ressources naturelles.

Pour continuer à gérer durablement ses ressources forestières et assurer leur contribution efficace à l'économie nationale, à la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'à l'amélioration du bien-être de sa population, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes visant, entre autres, les ressources naturelles (les forêts, le foncier, les mines, etc.), l'aménagement du territoire et le climat. Malheureusement, d'autres réformes sont



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

conduites en l'absence de certains cadres de concertations impliquant notamment les organisations de la société civile, le secteur privé, les populations autochtones, les communautés locales et les femmes.

La réunion a été couplée au partage d'informations sur le soutien de la coopération britannique (Foreign and Commonwealth development office), à travers le programme gouvernance forestière, marchés et climat (FGMC) à la société civile. L'objectif visé a été de permettre le développement d'une stratégie concertée pour renforcer la participation des plateformes de la société civile aux réformes en cours du secteur forestier, du climat et des terres.

bo, directrice exécutive de l'OCDH, clôturant les travaux en présence de Mme Florence Wet Sow, facilitatrice de la gouvernance forestière, représentante du Programme gouvernance forestière, marchés et climat (FGMC), a rassuré: «La participation de la société civile congolaise aux réformes est porteuse d'impacts notables. En témoignent par exemple les dispositions de la loi n°38-20 du 8 juillet 2020 portant code forestier et ses textes d'application, en faveur des droits des communautés locales et des populations autochtones, ainsi qu'à la gestion transparente, responsable et durable des terres et des ressources forestières».

Philippe BANZ

Cynthia Nina Kiyindou Yom-

TRANSITION ECONOMIQUE

Les alternatives à l'après-pétrole semblent s'essouffler

Si le Congo se montre conscient d'un inéluctable épuisement du pétrole, principale ressource de son économie, le pays peine à enclencher la mise en œuvre des alternatives au pétrole, notamment celles énumérées dans une étude de la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) sur les défis de l'après-pétrole et la transition énergétique.



Photo de famille à Tchiminzi

Tchiminzi, Tchitanzi, Kayo et Banga-Kayo dans le district de Tchiamba-Nzassi, associés à Ndjeno, dans le département de Pointe-Noire. Tchikanou et Loango dans le district éponyme du département du Kouilou. La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) a effectué du 23 au 26 septembre 2026, des rencontres avec les communautés de ces villages où se déploient des activités d'extraction pétrolière On-shore.

Il a été question de disséminer le contenu de l'étude intitulée: «Congo, l'heure du choix: défis et opportunités d'une sortie du tout-pétrole». Menée entre avril et juin 2025 dans les départements du Kouilou, de Pointe-Noire et de Brazzaville, grâce à des descentes de terrain, des recherches do-

cumentaires et des échanges avec les différentes parties prenantes identifiées à cet effet, l'étude se veut un résumé de la première phase du projet «Préparer l'après-pétrole au Congo (PAPCO)» qui a été mené de 2024 à 2025.

Dans cette étude, la RPDH a mis en exergue, éléments de preuve à l'appui, la réalité implacable selon laquelle, depuis la mise en exploitation des premiers gisements pétroliers à la fin des années 1960 au Congo, en particulier au niveau de la Pointe-Indienne à Loango, les effets du pétrole se conjuguent plus en impacts négatifs et n'ont que peu impulsé le développement du pays.

Et pour couronner le tout, l'or noir a détourné les Congolais du chemin de la diversification économique, emprunté dès le

début des indépendances sur la base des infrastructures héritées de la colonisation française. Des secteurs stratégiques qui auraient pu servir de moteur de développement ont ainsi été relégués au second plan, voire totalement marginalisés: agriculture, élevage, écotourisme, pêche... C'est pourquoi, la RPDH s'est servie de cette étude pour formuler une série de recommandations à l'endroit des autorités publiques. En formulant ces recommandations, l'organisation souhaitait intégrer la question de l'après pétrole dans l'agenda public, comme un début de réponses à toutes les problématiques soulevées par l'étude. Des recommandations dont la mise en application demeure pleinement attendue à ce stade.

John Ndinga Ngoma

Additif n°1 relatif au complément d'information

En complément de l'avis de Sélection internationale ouverte N° 150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026, publié le 28 septembre 2026, le présent document apporte des précisions sur le contexte, les objectifs et le périmètre fonctionnel du projet susvisé. Il complète les informations communiquées dans cet avis, sans en modifier les conditions de participation et les modalités de soumission.

Le projet d'acquisition et de mise en œuvre d'une plateforme informatique couvrant les activités du marché monétaire et du Dépositaire Central Unique de la CEMAC constitue une étape importante dans la modernisation de l'infrastructure du marché régional.

S'agissant particulièrement du volet gestion du marché monétaire par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la future plateforme informatique devra notamment couvrir les quatre compartiments du marché monétaire de la CEMAC, à savoir : i) le marché interbancaire ; ii) le compartiment des interventions de la Banque Centrale, notamment les opérations de politique monétaire ; iii) le marché des valeurs du Trésor (BTA et OTA) / marché primaire et marché secondaire, ainsi que iv) le marché des Titres de Créance Négociables (TCN).

Au-delà de l'automatisation des opérations, le projet vise à permettre la cotation, l'affichage des prix pratiqués par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les transactions en temps réel. Il porte aussi sur la gestion des enchères, le suivi par la Banque Centrale du respect des règles de marché sur les différents compartiments, la collecte et la diffusion des données de marché, l'élaboration des courbes de taux, ainsi que l'interconnexion avec les autres systèmes d'information de l'écosystème financier régional.

Cette initiative intervient dans un contexte de profondes évolutions de l'architecture du marché régional, marqué entre autres par l'institu-

tion du mécanisme de la pension livrée en mars 2015, la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC en juin 2018, et la réforme du corpus réglementaire du marché des valeurs du Trésor en décembre 2019. Par ailleurs, la finalisation du processus de création du Dépositaire Central Unique, fonction actuellement assurée à titre transitoire par la BEAC, est imminente.

Aussi, les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous:

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'exploitation -
DGAM, 14ème étage, Porte 14.12

-: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917
Yaoundé - CAMEROUN
- : (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60
- : (+237) 222 23 33 29

@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int
La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le jeudi 19 novembre 2026 à 12 heures 00 minute, sont reportées au jeudi 26 novembre 2026 à 12 heures 00 minute. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 26 novembre 2026 à 13 heures 00 minute et les plis financiers seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Les offres devront rester valable jusqu'au mardi 06 avril 2027. /-

Yaoundé le,

Le Responsable,



UNION INTERNATIONALE
DU NOTARIAT LATIN

ETUDE DE MAITRE GILBERT OPANDET

Notaire

Titulaire d'un office en la Résidence de Brazzaville

20, Avenue Albert Bassandza

(CHU - derrière l'Hôtel Les Bougainvillées)

Centre-ville BP: 755 - Tel : 06-826-42-83

e.mail: gildas_jo@yahoo.fr

République du Congo

KEVRO PROMOTION

Société A Responsabilité Limitée (SARL) Unipersonnelle

Capital social : 1.000.000 de Francs CFA

Siège Social : Brazzaville Zone Fret, Aéroport, Maya-Maya - Moungali

République du Congo

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de dissolution anticipée de la société KEVRO PROMOTION, SARLU, en date à Brazzaville du 27 mai 2026, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 18 juin 2026, les ayants droit de l'associé unique, décédé, ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION: Constat du décès de l'associé unique gérant

Les ayants droit constatent le décès de:

Monsieur **NTSOMI Emmanuel**.

Associé unique et gérant de la société, survenu le **11 janvier 2024**.

• Ils rappellent que le défunt assurait personnellement:

• La direction administrative;

• La gestion financière;

• La représentation de la société vis-à-vis des tiers ;

• Ainsi que le fonctionnement général de l'entreprise.

Les ayants droit constatent qu'à la suite de ce décès, la société se trouve confrontée à d'importantes difficultés de gestion et de fonctionnement, notamment :

• L'absence de direction effective ;

• L'impossibilité d'assurer normalement la continuité des activités ;

• Les difficultés d'administration et de représentation de la société ;

• Ainsi que les contraintes financières et organisationnelles qui en résultent.

Ils constatent en conséquence que la poursuite de l'activité sociale apparaît compromise.

DEUXIEME RESOLUTION: Dissolution anticipée de la société

Après en avoir délibéré, les ayants droit décident la dissolution anticipée de la société :

KEVRO PROMOTION à compter de ce jour.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

A compter de ce jour, tous les actes et documents émanant de la société devront porter la mention :

«Société en liquidation»

TROISIEME RESOLUTION: Nomination du liquidateur

Les ayants droit nomment en qualité de liquidateur:

Monsieur **PAPI YONGO Jean Pierre**, demeurant à Brazzaville 33, Avenue des DOUANIER, Quartier Massengo, Arrondissement IX - Djiri, de nationalité Congolaise; Né à Kakamoeka (Congo), le quatorze Avril mil neuf cent cinquante-huit; Titulaire de la Carte Nationale d'Identité n° **1611580018944 BZ0721PEW6KW8-02**, délivrée à Brazzaville (Congo) le vingt-trois Novembre deux mille vingt et un.

A qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour:

• Représenter la société; Réaliser l'actif; Apurer le passif; Recouvrer les créances; Payer les dettes;

• Accomplir toutes formalités légales de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à:

Brazzaville, Zone Fret, Aéroport, Maya-Maya, Arrondissement IV - Moungali.

QUATRIEME RESOLUTION: Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer :

• les formalités de dépôt;

• les publications légales;

• l'inscription modificative au RCCM;

• et toutes formalités requises conformément au droit OHADA.

Dépôt du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire, dument enregistré et du Registre de Commerce de la société, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30/06/2026 sous le numéro CG-BZV-01-2026-M-16869.

Pour Avis

Maitre Gilbert OPANDET,

Notaire

ENQUETE

Huit avortements avant de franchir la porte du planning familial

Privée d'information et de contraception, une jeune Brazzavilloise a dû subir huit interruptions de grossesse, avant de trouver un refuge auprès de la planification familiale. Ce cas exceptionnel interroge l'efficacité des dispositifs d'orientation actuels et révèle les barrières persistantes qui retardent l'accès des femmes aux structures de prévention et de contraception.

À 22 ans, tout juste bachelière, *Nadia accouche de sa première fille. Viennent ensuite deux autres enfants, avec deux autres pères. Elle a aujourd'hui trois enfants de 6, 3 et 2 ans, et se trouve sans emploi. Pendant toutes ces années, aucune méthode contraceptive. Les sages-femmes lui ont pourtant parlé de planning familial, mais «ça ne m'intéressait toujours pas», raconte-t-elle. Il a fallu qu'elle subisse huit avortements, deux avant la naissance de son dernier enfant et les autres après, pour qu'elle pousse enfin, la porte d'un centre. L'espoir est de courte durée. Sur place, elle déchant vite: les soignants lui déconseillent l'implant à cause de son surpoids. L'injection de trois mois? «Je ne l'ai essayé qu'une seule fois, puis j'ai arrêté», confie-t-elle. Son histoire n'a rien d'exceptionnel. Nadia vit dans un pays de 6 142 180 habitants, selon le recensement de 2023, dont 2 145 783 à Brazzaville. D'après la dernière enquête démographique et de santé (EDSC-III, 2025), 34% des femmes en union ont des besoins non satisfaits en planifica-

tion familiale. À Brazzaville, elles sont 36% dans ce cas, et 12 % seulement utilisent une méthode moderne. À l'échelle du pays, l'usage des méthodes modernes a même reculé, de 20% en 2011-2012 à 16% aujourd'hui. Chez les femmes non en union et sexuellement actives, la demande atteint 86%. Reste la question du prix. Sur le papier, les contraceptifs financés par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) sont gratuits. Invité d'une émission de Vox TV consacrée à la planification familiale, le Dr Guy-Michel Mbemba, chargé de la santé de la reproduction à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), reconnaît pourtant que certaines formations sanitaires, surtout à Brazzaville, pratiquent un petit recouvrement de coûts. Il dit avoir entendu parler d'une pilule à 300 ou 500 francs CFA, d'un implant à 5 000 francs CFA et d'un dispositif intra-utérin à 10 000 francs, et en avoir discuté avec le directeur général de la population, en vue d'une supervision sur le terrain. Sur place, les témoignages divergent. À Nganga-Lingolo, si les implants et autres sont gratuits, les



Nadia avec deux de ses enfants

injectables deviennent payants dès lors que le centre doit les acheter sur ses fonds propres. Au centre de santé intégré Jean Taty, dans l'enceinte de l'hôpital de base de Makélékélé, à Brazzaville, le ministère livre ses dotations tous les trois mois. Dire que le stock suffit serait mentir, reconnaît son responsable, M. Maxime Ludovic Inkali: «Nous sommes actuellement en rupture». Une étudiante en soins infirmiers, actuellement stagiaire à l'hôpital militaire, débourse 1000 francs

pour un comprimé qu'elle ne prend qu'après l'acte. «D'autres méthodes de contraception m'ont été déconseillées, parce que je n'ai pas d'enfant», explique-t-elle. Autre zone grise: qui peut recevoir un implant? A "Jean Taty", il n'est posé qu'à partir de trois enfants. Une étudiante en soins de santé s'est entendu dire qu'il en fallait deux et sa mère, sage-femme, va jusqu'à parler d'interdit, à cause des complications lors du retrait. De leur côté, près d'une dizaine de jeunes filles dé-

clare utiliser des médicaments. D'autres recourent à des pratiques dangereuses. Ces témoignages mettent en évidence la nécessité de mieux informer les jeunes filles. Selon l'OMS, le choix d'une méthode doit tenir compte de la situation médicale de chaque patient. À Nganga-Lingolo, on adapte la méthode à l'âge et à la situation de chaque femme. Le Dr Mbemba ne fixe aucun minimum et recommande même l'implant à une femme en difficulté psychique, qui ne pourrait pas prendre une pilule chaque jour. Quatre réponses pour un seul pays, sans qu'aucune n'ait été confrontée à une norme officielle. Dans le couple, la décision n'appartient pas toujours à la femme. Un père de trois enfants, devenu père à 18 ans, l'assure: le garant de la contraception, c'est lui. Il pratique le retrait, la méthode que le Dr Mbemba déconseille, car le risque de grossesse reste élevé. Sa femme veut plus d'enfants. Lui non. Certaines femmes consultent à l'insu de leur mari. À Nganga-Lingolo, on les reçoit, car la femme est "propriétaire" de son corps. Le responsable de Jean Taty raconte avoir fini par poser un implant à une mère de quatre enfants qui craignait la réaction de son époux. Dans les deux centres, on dit aussi lutter contre les rumeurs, comme celle selon laquelle l'implant rendrait stérile. Les effets secondaires, eux, sont bien réels. Saignements entre

les règles, absence de règles, règles prolongées: ce sont eux qui ramènent le plus de femmes en consultation, à en croire une sage-femme de Nganga-Lingolo. D'où l'importance du suivi. Un cas rapporté de seconde main en montre le risque. Une femme en situation de handicap psychique, déjà mère de deux enfants, a reçu un implant choisi par sa famille. Des années plus tard, au moment du retrait, les soignants ne l'ont pas retrouvé, malgré des examens. Le contrôle annuel conseillé n'avait pas été fait. On ignore ce qui s'est passé. Une femme sous contraception ne doit jamais être «abandonnée», insiste la sage-femme. L'enjeu dépasse le confort des couples. «À l'hôpital, des grossesses trop rapprochées fatiguent l'utérus, qui se contracte mal après l'accouchement», explique la directrice du ministère de la Santé chargée de la santé sexuelle. C'est la porte ouverte à l'hémorragie de la délivrance, première cause de décès maternel. L'OMS recommande d'attendre environ deux ans entre deux grossesses. L'UNFPA, de son côté, affiche un objectif: zéro besoin non satisfait. Le Congo avance, mais lentement. La fécondité est passée de 5,1 à 3,5 enfants par femme depuis 2011-2012, mais elle reste à 5,3 en milieu rural contre 3,0 en ville. Nadia, elle, a trouvé sa solution à force de renoncements. Combien de Brazzavilloises devront attendre, comme elle, un huitième avortement?

Darchevie KETTE BONAZEBI (*) Prénom d'emprunt

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE					ANNONCE LEGALE		
Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants :					N° 10/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE		
N°	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES			QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	31775 du 04/02/2025 Pile(s) 01 et 02	Bloc 06	Section BM2	Superficie 1000,00 m²	NGOYO zone 2 Mbondji	Arr 06	NZOKOUFOULOU née MAMPOUYA Gertrude Zoé
2	32119 du 08/10/2025 Pile(s) 06	Bloc 34	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO PSP (File Tchinvassa)	Arr 06	DIOP Amadou
3	32045 du 06/08/2025 Pile(s) 04	Bloc 07	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	KOSSADIO Randy Donald
4	31835 du 19/03/2025 Pile(s) 08	Bloc 12	Section BN	Superficie 500,00 m²	Mayinga (File Tchissetchi)	Arr 06	KIELE Ionel Rochel Ricardo MIKOUZA BAVOULA Epouse KILE Orlane Rancya
5	32096 du 28/08/2025 Pile(s) 01 et 02	Bloc 38	Section BNJ3	Superficie 1250,00 m²	TCHIAMBA (File TCHIGNOUNDOU)	Arr 06	BOYELE NDJANDJO Beverly
6	31275 du 13/03/2024 Pile(s) 09 bis	Bloc 124	Section L	Superficie 178,00 m²	LA BASE	Arr 01	M'VOUDA Dominique Blanchard
7	31556 du 03/09/2024 Pile (s) 09	Bloc 42	Section BM4	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	MBE Rosine France
8	31567 du 06/09/2024 Piles(s) 08	Bloc 22	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06	DUCAT Jean Rémis
9	32286 du 11/02/2026 Piles(s) 13	Bloc 162	Section L	Superficie 381,63 m²	LA BASE	Arr 01	ONDZIET ELENGA Chrestel Dorian
10	32249 du 29/01/2026 Pile(s) 07	Bloc 242	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	OSSI WA MONA Ilyas Kabir
11	32414 du 28/04/2026 Pile(s) 04	Bloc 157	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	MADOUCA Lionel Cedric
12	25068 du 21/05/2015 Pile(s) 03 et 08	Bloc 139	Section BM5	Superficie 1500,00 m²	NGOYO	Arr 06	AHOUE SOMBOKO Christiane
13	31907 du 29/04/2025 Pile(s) 09	Bloc 45	Section BN	Superficie 250,00 m²	TCHIMBAMBOUKA (File Tchissetchi)	Arr 06	YENDENOU MOHAMED Yazid Adéala
14	31972 du 23/06/2025 Pile (s) 10	Bloc 272	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	OSSI WA MONA Mariam
15	32338 du 19/03/2026 Pile(s) 04	Bloc 326	Section BS	Superficie 800,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGAMBOU Nathan, Emmanuel Armand, Marry Hélène Kesita
16	31428 du 11/06/2024 Pile(s) 8 et 10	Bloc 118	Section BH	Superficie 9700,00 m²	TCHIMANI-AVIATION	Arr 06	MABOULOU Dominique
17	31997 du 09/07/2025 Pile(s) /	Bloc /	Section ZONE RURALE	Superficie 3815,33 m²	POINTE-INDIENNE (File Loungou Lou Loubou)	Arr /	GUENIN Sacha
18	32257 du 26/01/2026 Pile(s) 06	Bloc 132	Section BM	Superficie 400,00 m²	NGOYO CENTRAL	Arr 06	MONGO Nathalie
19	32406 du 22/04/2026 Pile(s) 05	Bloc 184	Section L	Superficie 520,00 m²	LA BASE	Arr 01	KOUFFA HADJINSY Ritha Marley Florty
20	24124 du 13/03/2014 Pile(s) 05	Bloc 100	Section M²	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA (File BOULOU)	Arr 01	KOSSAMBIA Alain Mathias
21	32270 du 04/02/2026 Pile(s) 08	Bloc 157	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	ITOUA NGATO Charlotte
22	32187 du 12/11/ 2025 Pile (s) 06 bis	Bloc 10	Section BM	Superficie 140,00 m²	NGOYO (File Tchinvassa zone basile)	Arr 06	SYLLA MAHAME
23	10658 du 15/03/2005 Pile(s) 06	Bloc 07	Section H	Superficie 1372,25 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	Mr et Mme DZONDHAULT Ambroise
24	31764 du 27/01/2025 Pile(s) 02 bis	Bloc 50	Section BX	Superficie 180,19 m²	DJENO (File Tchinnanga-nanga)	Arr 06	MALONGA Jean Jacques
25	32647 du 01/09/2017 Pile(s) 02	Bloc 87	Section BT	Superficie 500,00 m²	TCHIMBAMBA (File Tchiloandjili)	Arr 0	MASSALA Hervé Pican
26	32471 du 02/06/2026 Pile(s) 231 bis	Bloc /	Section H	Superficie 626,19 m²	Zone industrielle	Arr 01	Enfants DIKABOU: Mesmin Borgia, Paul Borgia, Bryan-Borgia, Nathan Borgia, Nils-Borgia
27	32374 du 07/04/2026 Pile(s) 08	Bloc 234	Section: BN	Superficie 495,58 m²	NGOYO (File NGAND NGOYO))	Arr 06	MAVOUNGOU NTI Louison Mari Pierre
28	32416 du 29/04/2026 Pile(s) 04 bis	Bloc 255	Section BN	Superficie 250,00 m²	Tchimbambouka (File Tchimbambouka)	Arr 06	MBEMBA-KINZOUNZA KIYINDOU Job-René
29	32443 du 19/05/2026 Piles (s) 14	Bloc 133	Section BL	Superficie 500,00 m²	NGOYO (LA PLAINE)	Arr 06	MANTSOUNGOU PANDI PEMBE Res Benfroie
30	30768 du 05/06/2023 Piles (s) 09	Bloc 126	Section X	Superficie 400,00 m²	La poudrière (File Mandou Nganda vata)	Arr 06	MPASSI Parfait Grâce et MPASSI née NGOULOU Marjolaine Almeida
31	31718 du 16/12/2024 Pile(s) 01	Bloc 81	Section Bk	Superficie 345,00 m²	MPAKA	Arr 06	BISSAKANANOU-BATINA Henderly Rommaryck
32	23033 du 25/10/2013 Pile(s) 04	Bloc 58	Section BN bis	Superficie 500,00 m²	MAYINGA	Arr 06	BAYIMA Lauviah Josephine KOUKETOUKA, bayima Menadel Barthely
33	32211 du 10/12/2025 Pile(s) 03	Bloc 295	Section BL	Superficie 532,53 m²	NANGA	Arr 06	ZOKO Augustin Rochnell Camilo
34	32571 du 23/07/2026 Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 4803,00 m²	NANGA (zone fouta)	Arr 06	OUAZITOUSSOU Gabrielle
35	32173 du 29/10/2025 Pile 05	Bloc 126	Section By1 ère T	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE 5 FLE Kayes-kunkuanguili)	Arr 06	KINATA née MAKENGLOKA Angelique
36	31345 du 25/04/2024 Pile(s) 05	Bloc 19	Section BX1	Superficie 500,00 m²	DJENO (File Tchinnanga-nanga)	Arr 06	OLOKABEKA EWOUROSSIA Claude Christelle
37	32418 du 06/05/2026 Pile(s) Pile 06	Bloc 42	Section BN	Superficie 495,00 m²	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06	GONDHET Chance Bergerone
38	32319 du 16/03/2026 Pile(s) 08	Bloc 51	Section BN	Superficie 500,04 m²	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06	MANTSANGUISSA KIVOUTIKI Muguette Gloire Molly
39	32224 du 23/12/2021 Pile(s) 05	Bloc 102	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	ENGOTI Bernadette
40	32054 du 07/08/2025 Pile(s) 02	Bloc 37	Section M²	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MOUKIAMA KIBONDO Ariana Bermyla, clauda Rebeca, Loick Bernard, Jaime David
Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).					Le chef de bureau Romaric Aimard NGASSAKY OBANDZA		
					Fait à Pointe-Noire , le 05 octobre 2026		

SANTÉ

Mobilisation de 90 jours contre les cancers féminins au Congo

Dans le cadre du renforcement de la politique nationale de santé publique, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, a procédé, mardi 13 octobre 2026 à Brazzaville, au lancement officiel de la campagne «*Octobre rose*», consacrée à la lutte contre le cancer du sein, couplée à «*Septembre turquoise*» et dédiée aux cancers gynécologiques. Cette double campagne qui durera 90 jours vise à intensifier les stratégies de prévention, à généraliser l'accès aux diagnostics précoces et à optimiser les protocoles de prise en charge des cancers du sein et du col de l'utérus sur l'ensemble du territoire.

Lors du lancement de la campagne réunissant le Gouvernement, le corps diplomatique, les professionnels de santé et la société civile, le ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean-Rossaire Ibarra a partagé des chiffres alarmants. Le cancer s'impose désormais comme la troisième cause de décès chez les adultes au Congo. Le nombre de malades a fortement progressé, passant de 2 466 cas (1 595 décès) en 2020 à 3 575 nouveaux cas (2 264 décès) en 2024. La situation est tout aussi préoccupante chez les enfants avec 155 cas enregistrés dont 70 sont restés sans aucun traitement.

Face à ce constat global, le Premier ministre a particulièrement souligné la gravité des cancers féminins, évoquant des proportions estimées à 30% pour le cancer du sein et 26% pour celui du col de l'utérus. Face à cette situation, le Gouvernement entend renforcer la prévention, le dépistage et l'accès aux soins.

Quatre cent mille personnes à sensibiliser en 90 jours

Inscrite dans une campagne nationale engagée le 1^{er} octobre 2026 avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette mobilisation se poursuivra



Après le lancement officiel de la campagne Octobre rose

jusqu'à la fin de l'année. Elle vise à sensibiliser au moins 400 000 personnes dans les quinze départements du pays; à dépister gratuitement 20 000 personnes et à renforcer les capacités de 500 professionnels de santé et agents communautaires. Les activités prévues comprennent des campagnes de sensibilisation communautaire, des consultations et dépistages gratuits, des actions d'information, des formations sanitaires et la promotion de la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) chez les jeunes filles de 9 à 13 ans.

La ministre de la Promotion de la femme, Inès Nefer Bertille Voumbo Yalo Inyani, a insisté sur la nécessité d'assurer une véritable continuité entre sensibilisation, diagnostic et traitement, particulièrement pour les femmes économiquement vulnérables.

Vingt hectares pour une maison dédiée à la lutte contre le cancer

L'annonce majeure de la cérémonie est venue du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Répondant au plaidoyer de Kenneth Bourienne, présidente de l'Association Pour Elles, il a annoncé que le Président de la République a expressément «*ordonné l'octroi d'un terrain de*

20 hectares» destiné à la construction d'une maison spécialisée dans la prise en charge des patients atteints de cancer. Cette infrastructure devrait contribuer au développement des soins oncologiques au Congo et à la réduction des évacuations sanitaires vers l'étranger. Kenneth Bourienne a notamment dénoncé «*l'exil médical*», qui impose aux malades des dépenses considérables et un éloignement familial. Elle a plaidé pour un centre d'excellence en oncologie, accessible également aux personnes démunies, en coopération avec les établissements hospitaliers existants.

Le Premier ministre a, par ailleurs, rappelé les efforts engagés pour développer la radiothérapie dans le pays.

La veille lundi 12 octobre une conférence de presse avait préparé cette mobilisation. La Professeure Judith Nsonde Malanda, responsable du Programme national de lutte contre le cancer (PNLC), a alerté sur le diagnostic tardif des malades, dont une proportion pouvant atteindre 80% consulte à des stades avancés.

Le Dr Julien Ignace Matété Mounoi, gynécologue-obstétricien et président de la Fondation Matété, a insisté sur les progrès thérapeutiques et les possibi-

COOPERATION CONGO-JAPON

Le Japon finance l'alimentation des élèves vulnérables et réfugiés

Le Gouvernement japonais a financé à hauteur de 1,1 milliard de FCFA l'approvisionnement des cantines scolaires de la République du Congo. Le protocole d'accord a été signé le 14 octobre 2026 à Brazzaville, entre l'ambassadeur du Japon Hidetoshi OGAWA et le directeur pays du Programme alimentaire mondial (PAM) Gon Myers, sous la supervision du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou. Les chefs des agences du système des Nations Unies au Congo, dont la représentante de l'UNESCO, Mme Fatoumata Barry Marega, étaient présents.

La donation du gouvernement japonais concerne deux volets notamment, la fourniture des repas à 57 000 élèves congolais et l'assistance alimentaire envers 25 000 enfants réfugiés et demandeurs d'asile de la République Démocratique du Congo et de la République centrafricaine installés dans les départements de la Likouala, de Djoué-Léfini et des Plateaux.

lités de préservation de la fertilité chez les patientes. De son côté, Kenneth Bourienne a expliqué les motivations du rapprochement entre «*Octobre rose*» et «*Septembre turquoise*», afin de renforcer la sensibilisation aux cancers féminins. Faire du dépistage un réflexe national Le député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, a appelé les collectivités locales, les familles et les organisations communautaires à s'impliquer dans cette mobilisation. Au-delà des campagnes d'in-



Jean-Luc Mouthou entouré des deux signataires de l'accord

Cette contribution financière destinée à l'achat du riz et des conserves de poisson, permettra aux enfants de bénéficier d'un apport en protéine indispensable à leur croissance. La fourniture des repas à l'école va non seulement améliorer l'assiduité et la concentration des élèves à l'école, mais aussi et surtout permettra également d'alléger le poids financier des parents durant la période scolaire.

Pour l'ambassadeur du Japon, l'appui à l'alimentation scolaire des enfants vulnérables est une marque de solidarité pour la promotion de l'éducation au Congo, mais aussi

formation, les résultats attendus portent sur l'amélioration du dépistage précoce, la réduction des diagnostics tardifs et le renforcement de l'accès aux traitements. L'ambition affichée est de faire reculer la mortalité liée au cancer et de permettre à davantage de Congolais de bénéficier de soins adaptés, sans que leurs ressources financières constituent un obstacle.

Gaule D'AMBERT

une assistance humanitaire envers des personnes ayant fui l'instabilité dans leur pays d'origine et pour qui les revenus et l'accès aux terres restent limités. Le directeur pays du PAM a remercié le Gouvernement et le peuple japonais pour leur engagement renouvelé.

Saluant la contribution constante du Japon dans les opérations humanitaires au Congo, qui depuis 2016 s'élève globalement à près de dix milliards de francs CFA, le ministre Jean-Luc Mouthou a souligné que cette initiative s'intègre parfaitement à la Politique nationale d'alimentation scolaire. Cette politique a notamment pour ambition de développer progressivement un programme durable porté par les institutions nationales, permettant aux enfants de bénéficier régulièrement de repas nutritifs au cours de leur scolarité. La politique encourage également le recours aux aliments produits localement, afin de favoriser les débouchés pour les producteurs locaux, a dit le ministre de l'enseignement général.

Germaine NGALA

PRRMS: DES RÉSULTATS CONCRETS POUR L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES



Le Programme de restauration et de renforcement des moyens de subsistance (PRRMS) franchit deux nouvelles étapes dans l'accompagnement des personnes affectées par le Programme de drainage des eaux pluviales de Brazzaville. Ces avancées illustrent la volonté du programme de soutenir les bénéficiaires dans la reconstruction de leurs activités et la restauration durable de leurs revenus.

20 premiers plans d'affaires soumis à l'examen de la Commission Convoquée par le Délégué Général aux Grands Travaux, la Commission technique de validation examinera vingt premiers plans d'affaires préparés avec l'appui des équipes du programme. Elle appréciera la perti-

nence des activités proposées, leur faisabilité technique et économique, la cohérence des budgets, l'éligibilité des dépenses ainsi que leur capacité à restaurer ou à améliorer durablement les revenus des bénéficiaires.

À l'issue de l'examen, la Commission pourra valider les plans, les ajourner pour corrections ou recommander leur rejet. Cette étape doit permettre d'identifier les projets viables susceptibles de bénéficier d'un financement progressif, conformément aux procédures du PRRMS.

15 candidats au permis de conduire : 100 % de réussite

Le programme enregistre également un premier résultat dans son volet consacré aux formations qualifiantes. Après plusieurs semaines d'apprentissage théorique et pratique, les quinze personnes affectées inscrites en conduite automobile ont toutes été déclarées admises aux épreuves écrites et pratiques du permis de conduire, organisées les 25 et 26 septembre 2026, soit un taux de réussite de 100 %.

Ce résultat témoigne des progrès réalisés dans le renforcement des compétences des bénéficiaires et de l'importance des formations qualifiantes dans leur parcours vers une plus grande autonomie économique.

Accompagner la transformation urbaine et reconstruire les revenus

Ces avancées illustrent la double ambition du programme : accompagner la transformation urbaine et la sécurisation du territoire, tout en donnant aux ménages affectés les moyens de reconstruire durablement leurs activités et leurs revenus.

Au-delà des infrastructures, le PRRMS place ainsi l'accompagnement des personnes affectées au cœur de son action, à travers le développement des compétences et la préparation de projets économiques susceptibles de contribuer à la restauration de leurs moyens de subsistance.

Un engagement ferme en matière de protection

Le PRRMS rappelle enfin son engagement de tolérance zéro à l'égard des violences basées sur le genre, de l'exploitation, des abus sexuels et du harcèlement sexuel.

Les activités du programme sont à suivre sur www.prrms-dggt.cg et sur ses pages officielles Facebook, LinkedIn, Instagram et TikTok.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **AFRIK EQUIPEMENTS**, société par action simplifiée, au capital de 1.000.000 francs Cfa dont le siège social est sis, 173, avenue Paul DOUMER, Mpi-la, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n° **CG/BZV-01-2022-B16-00002**, le **24/01/2022** ;

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société **AFRIK EQUIPEMENTS** en date du **17 septembre 2026**, les associés de ladite société ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la nomination de **Monsieur LAUCKO Gégé Angel Hyde**, en qualité de liquidateur. En conséquence, vu les dispositions des articles **200, 206, 207 et 737** de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 09 octobre 2026 sous le n° **CG-BZV-01-2026-M-17993**, aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 78 de l'Acte uniforme portant procédures collectives d'apurement du passif, les créanciers de ladite société sont tenus sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du liquidateur dans les délais de trente (30) à soixante (60) jours.

Pour insertion légale,
P/I Greffier en Chef,
Maître Dimitri Christ MPE
Greffier principal

LIVRE

L'engagement littéraire de Malachie Cyrille Ngouloubi reconnu à travers "Le silence du pilon"

Publié dans la collection Arc-en-ciel et écrit par Idrissa Sow Gorkoodio, écrivain et critique littéraire sénégalais, "Le silence du pilon" est un recueil de dix nouvelles. Il témoigne de la richesse et de la portée de la création littéraire africaine. Depuis le 19 septembre 2026, ce recueil est retenu au programme scolaire du Sénégal en partant de l'enseignement primaire jusqu'au lycée. Une belle reconnaissance de la littérature africaine et un hommage remarquable à l'engagement littéraire de l'écrivain congolais, Malachie Cyrille Ngouloubi.



Malachie Cyrille Ngouloubi



La couverture du livre

flamme qui contribue à éclairer les chemins de la littérature africaine et universelle».

Donnant son ressenti sur le fait que son nom figure sur la couverture de cet ouvrage de l'auteur sénégalais, l'écrivain congolais Malachie Cyrille Ngouloubi a souligné que cette reconnaissance est un honneur et une responsabilité: «C'est pour moi un honneur profond et, surtout, une responsabilité. Lorsqu'un écrivain africain associe votre nom à son œuvre et qu'une distinction littéraire porte votre nom, cela dépasse la dimension personnelle. C'est une reconnaissance qui témoigne de la circulation des idées, de la fraternité entre les écrivains africains et de la capacité de la littérature à créer des passerelles entre les peuples. Je reçois donc cet hommage avec beaucoup d'humilité, de gratitude et de responsabilité», a-t-il fait savoir. Pour un recueil de nouvelles, cet agrément change la donne, il l'autorise à figurer dans les programmes et les bibliothèques des établissements. Il conforte aussi la place des maisons d'édition indépendantes

dans l'accès des élèves à la littérature. Malachie Cyrille Ngouloubi affirme ressentir une émotion particulière de voir son nom figurer sur la couverture d'un ouvrage littéraire, le voir associé à une œuvre appelée à être étudiée dans l'enseignement au Sénégal par des élèves du primaire au lycée, lui confère une portée encore plus importante: «Je l'interprète avant tout comme une consécration de la force pédagogique et culturelle de la littérature. Lorsqu'une œuvre est retenue dans le cadre de l'enseignement du français, elle entre dans un processus de transmission beaucoup plus large. Pour moi, c'est aussi une manière de contribuer indirectement à la formation littéraire et culturelle de la jeunesse sénégalaise», a-t-il relevé.

Le dialogue entre les peuples ne passe pas uniquement par la diplomatie ou les institutions. Il passe également par les livres, les écrivains, les œuvres et les lecteurs.

Alain-Patrick
MASSAMBA

LIVRE DE ROCH FREDDY NIAMBI

"Nostalgie villageoise et identité en régression, cas des villages du District de Mfouati et de ses environs"

L'écrivain Roch Freddy Niambi vient de faire son entrée dans le cercle des écrivains congolais, avec la publication de son tout-premier ouvrage: "Nostalgie villageoise et identité en régression, cas des villages du District de Mfouati et de ses environs", paru aux éditions L'Harmattan Congo-Brazzaville, en mars 2026. Comptant 136 pages et subdivisé en dix chapitres, il a été dédié le 17 octobre dernier, au Centre culturel Zola à Brazzaville devant de nombreux férus de la littérature et des ressortissants de sa contrée.

À la quatrième de couverture, «cet ouvrage présente le panorama des réalités socioculturelles vécues par les populations du district de Mfouati, en particulier, et celles de ses périphéries en général. Moulé par l'éducation ancestrale sur les montagnes et les plaines limitrophes de la mission évangélique de Ngouédi, Roch Freddy Niambi vient à travers ces chapitres teintés de nostalgie traditionnelle mettre à profit ses savoirs pédagogiques, historiques et culturels, fixer le lecteur sur la vie au village d'hier et de nos jours».

Syndicaliste de la cause identitaire poursuit le récit, «il vante les merveilles des valeurs traditionnelles en désuétude dans l'aire culturelle des ethnies Dondo et Kamba. L'auteur s'insurge contre tous ses sem-



Roch Freddy Niambi dédicant son livre

blables déracinés qui ne savent plus que faire de leurs contes, proverbes, recettes culinaires et genres musicaux à savoir le "ndara" et le "lodo". D'où l'invite à la restauration de la conscience historique. Enfin, dans sa contribution pour le bien-être humain en milieu rural, il va en guerre contre les pratiques traditionnelles rétrogrades».

Faisant la critique littéraire de l'œuvre, le journaliste-écrivain Sauve-Gérard Ngoma-Malanda affirme que l'auteur nous rappelle «pour ceux qui sont d'une certaine génération, et nous apprend pour ceux qui sont d'une autre, les caractères fondamentaux qui permettent de reconnaître une entité, de prouver et d'affirmer sans équivoque son appartenance à une communauté. On y apprend et on s'informe beaucoup dans cet univers, dondo et kamba qui circonscrit le choix d'intervention et de partage d'obser-

vations de l'auteur».

Pour Samuel Kidiba, critique littéraire, «ce livre très évocateur, est une alerte, un cri, un haro, une expression d'une nostalgie. Il interpelle sur la défection, la décrépitude de notre identité. C'est le terroir de l'auteur, son Mfouati natal, et tous ses territoires et communautés culturels qui sont placés au cœur de cet ouvrage. Cet ouvrage est une réflexion sur la culture africaine dans toutes ses dimensions».

Evoquant l'état actuel de certains villages de sa contrée et des mesures à prendre pour les relancer, Roch Freddy Niambi observe: «Nos villages sont en train de prendre du recul, en ce qui concerne les valeurs traditionnelles. Hier, il y avait la cohésion, la solidarité entre les membres de familles. Mais, aujourd'hui, avec les apports de la modernité, cette cohésion est en train de se déstructurer».

Roch Freddy Niambi a fait ses études primaires et secondaires à Nkamba-Mbouessé et à Ngouédi. Il est titulaire d'un master en inspectorat des CEG, en anglais. Depuis 2019, il évolue à la coordination des CEG Bouenza 2, à Mouyondzi. Passionné et observateur des mutations socioculturelles dans les villages, il anime l'émission "Culture pour tous" sur les antennes de la Radio Colombe à Loutété (Département de la Bouenza).

Alain-P. MASSAMBA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis Rue Alfassa, 1^{er} étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat», Centre-ville, Brazzaville.

Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

ANNONCE LEGALE «SUPER TEC»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA

Siège Social : 1^{er} étage, C4-53, OCH, Moungali III, Poto-Poto, Brazzaville

RCCM : CG-BZV-01-2026-B12-00269

REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 13 octobre 2026, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville le 14 octobre 2026, sous **Folio 179/13, n°4105**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;

Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

Les services de développement des logiciels et assistance informatique;

La fourniture en matériaux électriques et électroniques;

La construction des bâtiments.

Dénomination: «SUPER TEC»;

Siège social: 1^{er} étage, C4-53, OCH, Moungali III, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de DIX

MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement établie par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**,

le 13 octobre 2026, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville le 14 octobre 2026, sous **Folio 179/14, n°4106**, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 13 octobre 2026, Monsieur **YASSINE Kassem**, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 15 octobre 2026, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B12-00269**.

Fait à Brazzaville, le 15 octobre 2026

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER
EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **SOCIETE INTELLIGENCE BUSINESS INNOVATION STRATEGY CONSULTING**, société à Responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) au capital de 1000 000 Francs CFA, dont le siège social est au n°02, rue Tourisme, Potopoto, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le n° **CG-BZV-01-2021-B 13-00482**, le **08/10/2021**;

Aux termes du procès-verbal des décisions des décisions de l'associé unique de ladite société tenue en date à Brazzaville du 06 octobre 2026, il a été délibéré et adopté la résolution portant dissolution anticipée de la **SOCIETE INTELLIGENCE BUSINESS INNOVATION STRATEGY CONSULTING** et la nomination de Monsieur **OKANDZA-OKEMBA Romain Roland**, en qualité de liquidateur ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du **08 octobre 2026**, sous le n° **CG-BZV-01-2026-M-17969** aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,
P/I Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Maître Dimitri Christ MPE
Greffier principal

BASKET-BALL

Le Road to BAL et la WBLA s'installent au Congo

La capitale congolaise, Brazzaville, s'impose comme l'épicentre du basketball continental. Du 24 au 28 octobre 2026, la ville accueille simultanément les éliminatoires du Groupe C de la Road to BAL et les qualifications de la Women's Basketball League Africa (WBLA).

En réunissant sur un même site les éliminatoires masculins de la Road to BAL (Zone 4) et les qualifications féminines de la Women's Basketball League Africa (WBLA), la Fédération congolaise de basket-ball place le Congo sous les projecteurs du sport continental.

Au cœur de toutes les attentions, le Gymnase Henri Elendé a vécu ses dernières heures de métamorphose. Préférée au traditionnel temple du basket local, le Gymnase Maxime-Matsima, l'enceinte située près du stade Président Alphonse-Massamba-Débat a bénéficié d'une mise aux normes FIBA expresse pour offrir un écrin irréprochable aux délégations africaines: installation des anneaux, rénovation de l'aire de jeu, ajustement de la table de marque, éclairage optimal et vestiaires remis à neuf, etc. : tout a été mis en œuvre pour que ce gymnase soit irréprochable dès le coup



Gymnase Henri Elendé

d'envoi. Un coup de jeunesse nécessaire pour honorer la confiance des instances africaines.

Sur le plan purement sportif,

le plateau s'annonce relevé. Les meilleures équipes de la sous-région, à l'instar de FAP Basket du Cameroun, ASB ONATRA de RDC et Espoir Bas-

ket-ball du Gabon, notamment côté hommes. Chez les dames: Overdose Up Station (Cameroun), Hatari BC et CNSS (République Démocratique du Congo), Charbo Squad (Gabon). Face à cette concurrence affûtée, les clubs congolais engagés, Avenir du rail BC (Hommes), Anges-Noirs BC et Inter Club (dames) devront sublimer leur jeu. Ils pourront compter sur un atout majeur : la ferveur du public brazzavillois appelé à jouer son rôle pour pousser ses représentants vers l'exploit.

A quelques heures du coup d'envoi, le Congo s'apprête à prouver qu'il a le sens de l'accueil, mais surtout de se frayer de la place parmi les grands du basket africain.

Franck SOUAPIBOU

REPRISE DE LA LIGUE 1

La FECOFOOT promet 25 millions de FCFA par club

À l'approche de la reprise du championnat de Ligue 1, fixée au 21 novembre, les clubs congolais pourraient bénéficier d'un coup de pouce financier majeur. Le président de la FECOFOOT, Éric Alain Mantot, a en effet promis une subvention de 25 millions de FCFA pour chaque formation engagée. Cette aide financière cruciale doit néanmoins encore être validée, et ses modalités opérationnelles de versement restent à définir.

HANDBALL

La Dynamique en gala



Quand le bras armé devient une arme de précision (Ph. d'arch.)

Déjà la 26^e journée de notre rendez-vous incontournable ! Le week-end dernier, le terrain du Square De Gaulle a encore vibré au rythme d'une ferveur sportive exceptionnelle. Ce tournoi de gala, initié pour célébrer le talent, la cohésion et relancer la compétitivité des clubs affiliés, a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses. Sur le terrain, la ferveur était palpable dès la première rencontre de la journée. Les formations engagées, tant chez les dames que chez les messieurs, ont fait preuve d'un engagement sans faille.

Parmi les faits marquants de cette journée, la confrontation tant attendue entre BMC et l'ASB, en hommes, a particulièrement électrisé le public, se soldant par une victoire serrée de BMC : 26-24. Ce choc a mis en lumière des individualités prometteuses et des actions collectives de grande classe, confirmant la hausse globale

du niveau technique de certains clubs.

Chez les dames, l'US Renaissance a submergé GDS 2 (39-17). De même GDS 1 Aux dépens d'ASOC (42-16). Enfin, en match des U16 garçons, Ngamaba a dominé CFPN U16 (20-19).

Au-delà des résultats comptables, les encadreurs se félicitent de l'état d'esprit irréprochable des participants. Cette journée de gala valide le travail de fond amorcé depuis plusieurs mois et projette sereinement les clubs vers les prochaines échéances officielles du calendrier.

G.M.

BGFI HOLDING CORPORATION

L'opération d'augmentation de capital fait vibrer les investisseurs à Brazzaville

Dans le cadre de son ambitieux plan stratégique «BGFI 2030», le groupe BGFI Bank a fait escale jeudi 8 octobre 2026 à Brazzaville. Menée par son Président-directeur général, Henri-Claude Oyima, ensemble avec le président du Conseil d'administration de BGFI Bank Congo, Jean-Dominique Okemba, et le directeur général de BGFI Bank Congo, Yvon Serge Founqui, cette opération visait à mobiliser les investisseurs congolais pour la deuxième étape d'augmentation de capital par Appel public à l'épargne (APE). Un pari largement réussi, puisque l'opération globale s'est clôturée sur un succès.



Investisseurs, partenaires et dirigeants réunis pour célébrer le succès de l'opération



Le PDG Henri-Claude Oyima présentant les contours de l'opération

nouvelles, au prix unitaire de 80.000 francs CFA. L'objectif final a été de faire passer la part du capital détenu par le public et les investisseurs tiers de 3,85% à 10%.

Lors de son allocution solennelle, le PDG du groupe a justifié cette politique d'ouverture en insistant sur la clarté des objectifs. «Nous ouvrons notre capital parce que nous avons un projet de croissance qui mérite davantage de ressources», a expliqué Henri-Claude Oyima. Le but recherché est, selon lui: «Une croissance rentable, maîtrisée et durable». Le PDG a aussi réaffirmé sa

«volonté farouche de bâtir une souveraineté financière africaine, transformant les investisseurs de la sous-région en de véritables co-propriétaires du premier groupe bancaire d'Afrique centrale».

En première ligne pour concrétiser cette dynamique sur le marché congolais, la direction générale locale se positionne comme le moteur du financement du secteur privé et des projets structurants du pays. Le directeur général de BGFI Bank Congo, Yvon-Serge Founqui, a profité de cette tribune pour réitérer les engagements fermes de la filiale

envers ses clients et partenaires: «En tant que première institution financière du pays, notre priorité absolue reste de maintenir le cap d'une croissance maîtrisée. Nous sommes pleinement mobilisés pour continuer d'accompagner durablement les opérateurs économiques locaux et les institutions dans la couverture de leurs besoins en financement». Les investisseurs de Brazzaville ont interrogé le top management sur la rentabilité future de l'action, le rendement des dividendes et les projets d'expansion (le groupe prévoyant l'ouverture prochaine de trois nouvelles filiales d'ici 2030)

Financer la croissance et l'intégration régionale

Les fonds levés au cours de cette opération permettront d'accélérer le déploiement du groupe BGFI Bank. Les priorités restent ancrées dans «la modernisation technologique, la digitalisation des services, le renforcement des fonds propres et l'accroissement des capacités de financement des économies locales, notamment en soutien aux PME et aux grands projets d'infrastructures régionaux».

EDUCATION

Le complexe scolaire Angola Libre inauguré

L'école, une des structures où se construit l'avenir de tout enfant, est au cœur de l'engagement du Groupe SNPC en faveur des communautés. C'est dans cette veine qu'a été inauguré, après les réalisations d'Oyo, de Tchiminzi, de Talangaï et de Dolisie, le complexe scolaire Angola Libre, le 9 octobre 2026 dans le 1^{er} arrondissement de Brazzaville, Makélékélé, par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso. En présence des autorités gouvernementales, des présidents des institutions, des autorités municipales, des élèves et de la population en liesse venue dire un vibrant merci au chef de l'Etat.

Construit avec les fonds de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), le complexe scolaire Angola Libre est bâti sur une superficie de 40 000 m². Loin d'être de

et des magasins. Un espace fort bien adapté aux enfants ! Dans la zone primaire sont construits trois bâtiments dont deux bâtiments en R+1 de 12 salles chacun, un bâti-



Denis Sassou-Nguesso inaugurant le complexe scolaire

gement de son Groupe à poursuivre les efforts d'offrir aux élèves congolais des espaces d'apprentissage modernes, sûrs et adaptés à leurs besoins. «Ce joyau est un écosystème éducatif complet composé d'un préscolaire, d'une école primaire, d'un collège et d'un lycée doté d'une capacité d'accueil de 10.000 élèves. Il réunit au total 100 salles de classe et complète la longue liste des écoles déjà construites par la SNPC à travers le pays, dont le



La façade principale du collège



Des bâtiments en R+1 abritant les salles de classe

simples masses bâties abritant salles de classe et blocs administratifs, il se déploie suivant une claire ambition: offrir aux enfants et aux jeunes un environnement propice à l'apprentissage, à l'épanouissement et à la réussite, en un mot un environnement éducatif intégré en phase avec la vision du président de la République qui place le développement du capital humain parmi les priorités de l'action publique. Le complexe scolaire Angola Libre est une structure pensée comme un écosystème complet alliant formation, encadrement et développement communautaire dans un cadre moderne. Il est constitué de zones préscolaire, primaire, collégiale et lycéenne. La zone préscolaire comprend trois bâtiments de plain-pied abritant des salles de classe, des bureaux, des cuisines

ment en R+1, et un bâtiment de plain-pied; on y trouve une médiathèque, une inspection et une guérite. Pour la zone collégiale, la SNPC a érigé six bâtiments en R+1, dont trois bâtiments en R+1 abritant 10 salles de classes, chacun, deux bâtiments en R+1 de 8 salles de classe chacun, un bâtiment administratif d'un étage et deux bâtisses de plain-pied. On y trouve aussi une médiathèque et une guérite. Quant au lycée, on y dénombre trois bâtiments en R+1, dont deux de 10 salles de classe chacun, un bâtiment administratif, une médiathèque et un laboratoire. A cela s'ajoutent des infrastructures complémentaires: un terrain de football, un terrain de basketball, une salle de Gym et boxe, un espace de judo et karaté, une piste d'athlétisme, un aire d'éducation phy-



Un bâtiment plain-pied de la médiathèque

sique favorisant le développement physique et la discipline. La SNPC a prévu par ailleurs 10 appartements modernes dont quatre de type F4 et six de type F3 servant de logements pour le personnel administratif et enseignant. Il y est aménagé 2000 mètres linéaires de chaussée

rigide, soit deux kilomètres de voies destinées à améliorer l'accès au site et sa desserte. L'eau étant la vie, un forage industriel et cinq châteaux d'eau ont été construits pour alimenter en eau le complexe. Deux locaux techniques, dont l'un mesure 10 mètres de longueur et 6,30 mètres

de largeur complètent ces installations nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de l'école. Un poste de police y est également construit pour assurer la sécurité de l'établissement. S'exprimant à l'occasion, le directeur général de la SNPC, Maixent Raoul Ominga a réitéré l'enga-

lycée Antoine Dinga Oba construit à Oyo dans la Cuvette, le complexe scolaire Jean-Baptiste de Tchiminzi, dans le département du Kouilou, et le complexe scolaire de La Liberté à Talangaï, dans le 6^e arrondissement», a-t-il déclaré. Pour sa part, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Moutou, s'est réjoui de ce bel édifice qui améliore le cadre d'enseignement et d'apprentissage. Le complexe scolaire Angola Libre illustre une approche intégrée de la RSE fondée sur l'investissement éducatif, la structuration économique et le développement durable du capital humain. Il constitue un levier stratégique de transformation territoriale en République du Congo.